



La Tribune

+
vendredi
SHERBROOKE
19 juin 1998
89e ANNEE - No 102
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes

CHRYSLER Plymouth Dodge
MAGOG
CONCEPT
717, BOUL. BOURQUE, OMERVILLE
(819) 843-3380
Jeep Eagle Camions Dodge

Le CUSE tient tête à Québec

Le conseil d'administration proteste et maintient les tests de charge virale du VIH

Gilles FISETTE
Sherbrooke

Peu importe ce qu'a décidé Québec, le Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE) va continuer d'effectuer les tests de charge virale du VIH.

Ainsi en ont choisi, hier soir, les

membres du conseil d'administration du CUSE qui, du même souffle, ont mandaté la direction générale d'écrire une lettre de protestation contre cette décision qu'ils ont jugée strictement politique et nullement économique.

«C'est aberrant comme décision. Ça n'a aucune raison d'être», a même commenté le directeur général, Normand Simoneau, en réaction à une dé-

cision du ministre Rochon qui a été portée à la connaissance des membres du conseil d'administration par *La Tribune*, la semaine dernière.

De fait, a expliqué le président du conseil d'administration, Me Denis Paré, Québec réalise une «grosse» économie de 3350 \$ en confiant à d'autres centres universitaires de santé le soin d'analyser ces tests de charge

virale du VIH issus de Sherbrooke. Ce calcul, Me Paré l'obtient sur la base des 350 tests annuels qui entraînent une dépense d'environ 60 000 \$, de la différence entre les coûts de ces tests à Sherbrooke, 171 \$, comparativement aux coûts enregistrés ailleurs, 145 \$, et en tenant compte des coûts de

Le Cuse... (suite en A2)

«Il n'y a pas de fantômes dans le placard...»

En colère, le maire nie avoir sollicité des candidatures

Michel MORIN
Sherbrooke

«J'ai trop de respect pour les conseillers qui siègent à l'hôtel de ville depuis 4, 8 ou 12 ans. Je ne suis pas assez dupe pour aller me les mettre à dos. J'ai assez d'expérience aussi pour savoir que c'est la population qui tranchera après que les candidats auront présenté leurs idées et leurs programmes. C'est pas moi qui va animer des candidatures dans certains quartiers.»

Habituellement posé, le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, s'est livré hier à quelques écarts de langage en réfutant avec vigueur les informations publiées la veille dans *La Tribune*.

Cette sortie du maire Perrault se voulait une réplique à l'article faisant état de son intervention présumée dans quelques districts électoraux où il tenterait de convaincre des candidats potentiels de tenter leur chance aux prochaines élections.

Le maire de Sherbrooke a nié avec insistance les informations (pour autant parvenues aux oreilles de certains conseillers) voulant qu'il tente de recruter des candidatures. Jean Perrault jure qu'il ne s'immisce pas dans les districts électoraux, surtout pas dans ceux où siègent des conseillers qui ne partagent pas toujours sa vision des choses.

M. Perrault a toutefois reconnu que les mois précédant la tenue des élections municipales constituait une période propice aux rumeurs. Et en ce sens, il souligne que certains conseillers peuvent parfois croire à des supercheries.

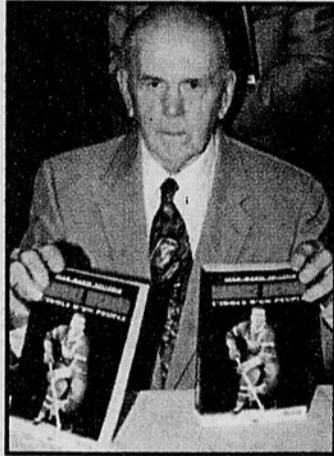
«Les élus sont bien sensibles aux rumeurs. Et c'est facile de leur faire croire qu'il y a des fantômes dans le placard. Mais il n'y en a pas. Dans le petit monde mondain de Sherbrooke, il ne faut pas croire qu'à chaque fois que je parle à quelqu'un, c'est nécessairement pour l'intéresser à la politique municipale. Moi, je vais me mêler de mes affaires, d'enchaîner Jean Perrault. Pis là, j'imagine que tu vas mettre ça en 12e page!»

Parlant de son chef de cabinet, Jean-Yves Laflamme, le maire de Sherbrooke a soutenu que son rôle était connu et très strict. En ce sens, il faut comprendre que Jean-Yves Laflamme ne s'implique pas dans la politique des différents districts. «Le seul et unique mandat qu'il a de ma part, c'est de m'aider à me faire réélire et de s'occuper de moi. C'est tout», tranche Jean Perrault.



Le maire Jean Perrault

Les sports



Maurice Richard:
«Je suis assez fort pour aller à la pêche»



Detroit acclame ses Red Wings

- CAHIER C

Déluge



La pluie fait des ravages à Saint-Rémi-de-Tingwick (B1)

Météo / A2

AVERSES
25
4h58 20h38
24 Juin 01 Juil 09 Juil 16 Juil

CRASH À MIRABEL: 11 MORTS



L'appareil bimoteur Metroliner de la compagnie Propair, qui transportait neuf employés de la compagnie Générale électrique de Dorval à Peterborough hier matin, s'est écrasé en bordure de piste à l'aéroport de Mirabel. Le pilote avait obtenu la permission de s'y poser après avoir constaté la présence de fumée du côté du moteur gauche.



Photolaser PC

Un moteur a pris feu

Lia LEVESQUE
Mirabel (PC)

Onze personnes sont mortes lorsqu'un avion de la compagnie Propair a pris feu, hier matin à l'aéroport de Mirabel.

Il s'agit du pilote Jean Provencher, du copilote Walter Stryker et des neuf passagers, qui travaillaient tous pour la compagnie Générale électrique du Canada à Lachine. Deux femmes faisaient partie des victimes.

Le Bureau du coroner n'avait toutefois pas encore dévoilé le nom des victimes à 20h hier soir, toutes les familles n'ayant pas été avisées.

Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui sur le corps des victimes. Le vol 420 était parti de Dorval en direction de Peterborough, en Ontario à 7h01, un vol de routine pour ces employés de la GE qui effectuaient couramment ce genre d'allers et venues entre les installations de l'entreprise.

A 7h10 le pilote a rapporté à la tour de contrôle un premier problème, avec le système hydraulique de l'appareil, a rapporté M. Jean Desjardins, enquêteur désigné au Bureau de la sécurité des transports, en conférence de presse hier soir à Mirabel.

Le contrôleur lui aurait alors demandé s'il tenait à revenir immédiatement à Dorval, ce que le pilote aurait refusé, puisqu'il croyait alors avoir maîtrisé l'ennui mécanique. (Un système d'appoint est prévu.)

Vers 7h20, le pilote a contacté la tour de contrôle une deuxième fois, affirmant éprouver aussi un problème avec le moteur gauche. Il avait alors rapporté la présence de fumée, ainsi que du feu qui sortait de l'échappement du moteur.

L'avion avait finalement changé de

cap pour revenir à Dorval mais, devant l'aggravation de la situation, le contrôleur offrit au pilote d'atterrir à l'aéroport le plus proche: celui de Mirabel.

L'appareil s'est effectivement posé sur la piste 24 de l'aéroport de Mirabel à 7h28, relatait l'enquêteur Desjardins.

A partir de ce moment, les versions des témoins divergent et les enquêteurs devront pousser plus à fond leur investigation.

Autres textes et photos en A9

La version la plus souvent entendue fait état du fait que l'avion aurait quitté la piste, bifurqué à gauche, perdu un moteur, pour ensuite se renverser sur le toit et exploser.

Le feu s'était propagé au fuselage, à la nacelle et à la carlingue.

L'atterrissage d'urgence se serait vraisemblablement correctement réalisé, puisque le personnel sur place a pu assister à l'approche finale de l'appareil, qui a pu se poser, avant d'exploser, a rapporté M. Raymond Monette, directeur général de l'aéroport de Mirabel.

Jamais un tel accident n'était survenu dans l'histoire de l'aéroport de Mirabel, a signalé M. Monette.

L'appareil de la compagnie Propair, de Rouyn-Noranda, était un bimoteur Metroliner, fabriqué par Swearingen, au Texas, une filiale de Fairchild Dornier.

Il n'avait effectué que 24 heures de vol depuis la dernière inspection, le 9 juin.

Le pilote Provencher était expérimenté, de même que son copilote.

Ce type d'avion ne comporte pas de boîte noire enregistrant les données

techniques du vol, mais les conversations entre le pilote et les deux tours de contrôle ont pu être relevées par un «enregistreur vocal», soulignait l'enquêteur Desjardins.

Un second système d'enregistrement, installé à peine deux semaines auparavant, a aussi pu enregistrer les bruits à l'intérieur de l'avion et à l'extérieur de l'appareil.

«On pense que ça va beaucoup nous aider dans le cadre de notre enquête», confiait M. Desjardins.

L'enquêteur Desjardins préfère analyser séparément, pour le moment, les deux ennuis mécaniques qu'a connus l'appareil, c'est-à-dire le problème hydraulique et le feu au moteur.

Certains experts ont avancé la thèse de la surchauffe de la pompe du système hydraulique, qui aurait pu causer l'incendie, mais M. Desjardins ne pouvait commenter, avant de pousser plus loin son enquête.

Plusieurs témoins ont assisté à l'explosion, notamment l'équipe d'urgence qui avait été déployée sur place et les pompiers.

Le président du Bureau de la sécurité des transports Benoit Bouchard a noté que la réputation de ce type d'appareil au plan de la sécurité était «très bonne».

Du côté du Bureau du coroner, le Dr Serge Turmel pouvait seulement dire, pour le moment, que les victimes avaient des fractures multiples, certaines ayant aussi des brûlures à des degrés divers.

Une d'entre elles est restée coincée dans l'appareil et ce n'est que vers 18h30 que ce dernier corps a pu être extirpé de l'avion. Les médias ont alors pu approcher l'appareil, à une distance respectable toutefois.

Le Dr Turmel ne croyait pas avoir de difficulté majeure pour identifier les neuf hommes et deux femmes.

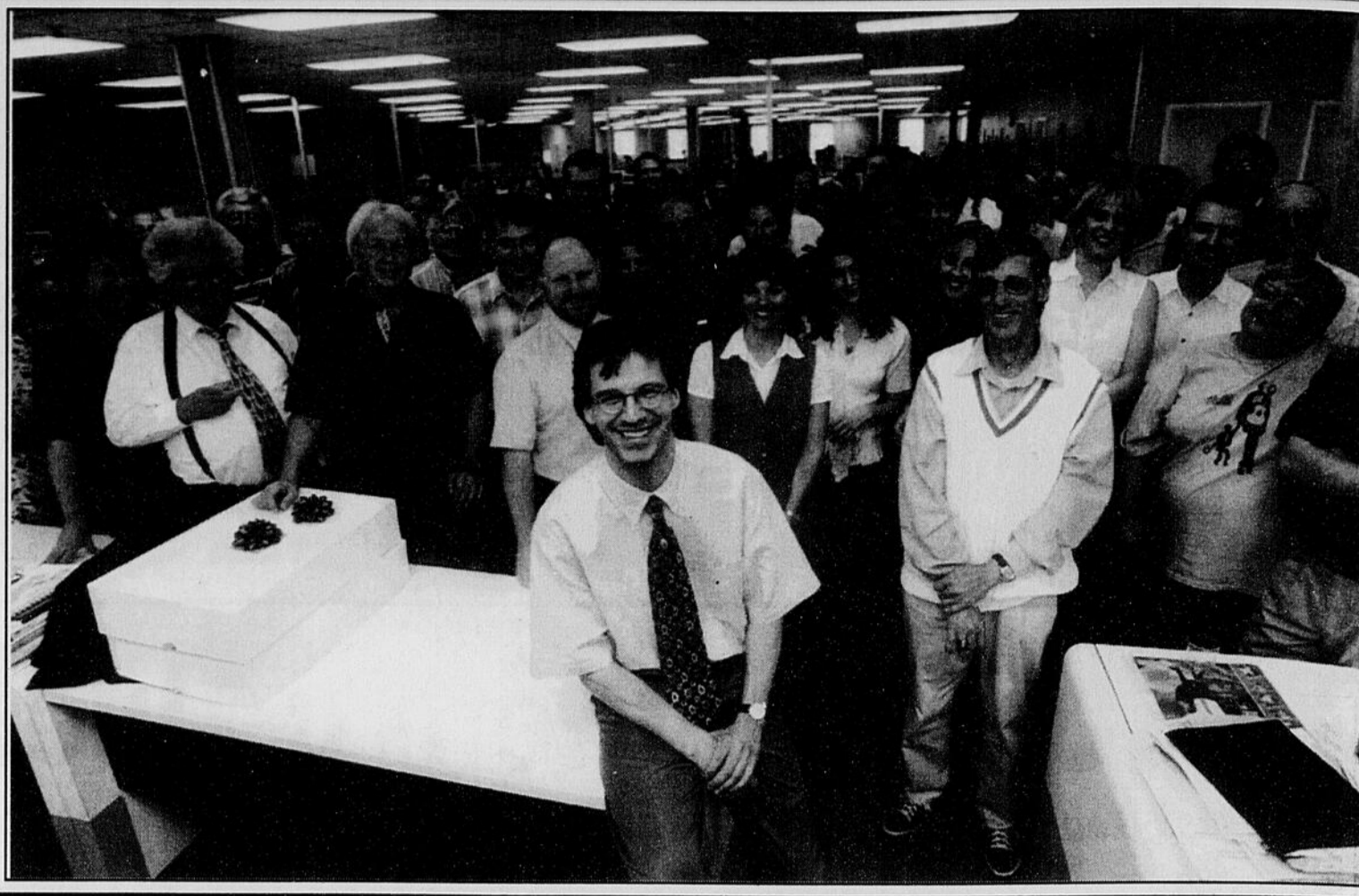


Le Cep d'argent vend aux USA

Un nouveau débouché pour le vin fabriqué en Estrie: 1200 bouteilles d'un apéritif et d'un digestif créés au vignoble Le Cep d'argent, au Canton de Magog, seront mises en vente dans les 75 magasins du Vermont Liquor Board. LES DÉTAILS EN A5.

Salut Stéphane!

Tous les employés de La Tribune ont chaleureusement félicité Stéphane Lavallée, le directeur de l'information, qui vient d'accepter un nouveau défi au quotidien La Presse. C'est cependant avec un pincement au cœur que la nouvelle de son départ a été communiquée à l'ensemble des employés. Au cours de la petite fête en son honneur, Stéphane a bien sûr rappelé le plaisir qu'il a eu avec ses collègues dans la réalisation du journal quotidien et de plusieurs projets spéciaux. Il gardera toujours une place dans son cœur pour La Tribune, lui qui a porté le nom du journal d'un océan à l'autre avec l'édition spéciale A 1000 jours de l'an 2000. Le président-éditeur, Raymond Tardif, a souligné que Stéphane sera toujours chez lui à La Tribune.



Le CUSE tient tête à Québec (suite de la Une)

transport. Et cela, ont ajouté des membres du conseil d'administration, ne tient pas compte de la détresse que les délais d'attente entraînent chez les patients et leurs familles. Les tests de charge virale du VIH sont effectués chez des patients atteints du SIDA et visent à déterminer le degré d'atteinte afin de mieux doser la médication.

De plus, a noté un autre membre, la perte de l'analyse des tests de charge virale aurait un effet négatif sur les contrats de recherche sur le SIDA qui sont confiés présentement aux chercheurs sherbrookoïses.

Enfin, le conseil d'administration a demandé qu'on envoie une lettre de protestation. Selon Me Paré, «il y a lieu de s'interroger devant cette décision arbitraire et de se demander quelle place occupe notre centre universitaire aux yeux de Québec.»

Représentante du public au sein du conseil d'administration, Jeannine Boucher s'est interrogée sur la pertinence de défendre ce dossier puisqu'il ne concernait que 200 patients et que de nombreux autres patients des autres centres hospitaliers de la région doivent souffrir de délais puisque les tests ne peuvent être pratiqués chez eux. Son interrogation a été accueillie avec surprise par ses collègues, d'autant plus, ont-ils signalé, que Mme Boucher se porte toujours à la défense du maintien des services.

loto-québec		résultats	
6/49	Tirage du 98-06-17	GAGNANTS	LOTS
6 15 23 30 34 43		6/6 1 5 000 000,00 \$	
		5/6+ 8 94 931,40 \$	
		5/6 335 1 813,60 \$	
		4/6 16 694 69,70 \$	
		3/6 309 051 10,00 \$	
Número complémentaire: 5		Ventes totales: 18 118 938,00 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$	
Québec 49	Tirage du 98-06-17	GAGNANTS	LOTS
23 31 36 42 45 48		6/6 0 1 000 000,00 \$	
		5/6+ 1 50 000,00 \$	
		5/6 18 500,00 \$	
		4/6 734 50,00 \$	
		3/6 13 881 5,00 \$	
Número complémentaire: 19		Ventes totales: 501 283,50 \$	
Panéo	Tirage du 98-06-18	GAGNANTS	LOTS
2 8 11 18 20		6/6 0 1 000 000,00 \$	
21 22 36 37 38		5/6+ 1 50 000,00 \$	
44 45 46 47 48		5/6 18 500,00 \$	
53 56 61 63 67		4/6 734 50,00 \$	
		3/6 13 881 5,00 \$	
Número complémentaire: 19		Ventes totales: 501 283,50 \$	

MÉTÉO La Tribune

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	DIMANCHE	LUNDI
25 PRÉC. 60	14 PRÉC. 60	25 PRÉC. 40	25 PRÉC. 40	24 PRÉC. 30

QUÉBEC		INDICE UV	
Chicoutimi Ave 21/12	Québec Ave 22/13	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	
Gaspé Plu 18/12	Fimouski Ave 17/11	60 30 20 15	
Iles-de-la-Mad. Var 17/12	St-Georges Ave 22/13		
La Grande Sol 28/12	Sept-Îles Plu 15/11		
Lac-St-Jean Ave 21/12	Trois-Rivières Ave 24/13		
Montréal Ora 26/17	Val-d'Or Var 26/14		

CANADA		USA	
Charlottetown Var 21/12	Régina Plu 15/8	Boston Ora 28/17	New York Sol 28/21
Edmonton Sol 20/9	St-John's Ave 19/10	Bridgeport Sol 29/18	Plattsburg Ora 28/16
Fredericton Plu 21/15	Toronto Ora 27/15	Burlington Ora 28/16	Portland Ora 28/16
Halifax Var 17/11	Victoria Var 20/9	Concord Ora 29/16	Providence Sol 28/18
Ottawa Var 26/16	Winnipeg Ora 21/12	Detroit Ora 28/18	Washington Ora 33/21

LE MONDE		DESTINATIONS SOLEIL	
Athènes Sol 26/21	Mexico City Sol 30/16	Acapulco Ave 34/25	La Havane Sol 30/25
Beijing Sol 31/18	Moscou Ave 25/17	Bermudes Sol 28/23	Martinique Plu 31/26
Berlin Sol 21/10	Paris Sol 27/10	Cancun Sol 39/25	Myrtle Beach Sol 36/23
Hong Kong Nua 30/27	Port-au-Prince Nua 28/23	Caracas Ave 32/25	Montego Bay Plu 34/24
Lisbonne Sol 26/18	Rome Sol 27/15	Freeport Sol 34/25	Orlando Sol 35/24
Londres Ora 27/15	Tokyo Plu 26/19	FT Lauderdale Sol 33/26	Puerto Plata Plu 33/24
		Honolulu Ora 29/23	Tampa Sol 34/24
		Key West Ora 30/29	West Palm B Ora 32/26

© Services Commerciaux MM 1998

Une lettre gênante pour le PQ

Un organisateur réclame une contribution auprès de Bestar, de Lac-Mégantic

Québec (PC)

L'opposition a rendu publique, hier en Chambre, une lettre embarrassante du président de l'Association péquiste de Mégantic-Compton à un dirigeant d'entreprise liant directement le Fonds de solidarité de la FTQ à la campagne de financement du Parti québécois.

Déposée par la députée de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger, la lettre signée par le président de l'association locale Roger Garant laisse carrément entendre que les dirigeants du Fonds de solidarité sont davantage «apparentés» au Parti québécois qu'au Parti libéral, mais que «cela ne les a pas empêchés d'investir temps et argent pour faire progresser votre entreprise».

M. Garant affirme d'abord que son correspondant est un partisan libéral et poursuit dans ces termes: «Votre entreprise a su profiter il y a quelques années d'une relance grâce à un investissement substantiel de la part du Fonds de solidarité de la FTQ. Avons-nous besoin de rappeler que les dirigeants du Fonds qui ont permis cet investissement ne sont pas apparentés au Parti libéral mais qu'ils ont plutôt des affinités avec le Parti québécois?»

«C'est dans ce sens non partisan, ajoute-t-il, que nous faisons appel à vous dans le cadre de notre campagne de financement. Nous apprécierions que vous sachiez reconnaître les actions posées par des personnes qui, idéologiquement, avaient peu de lien avec vous mais qui sont quand même venues en aide à votre entreprise.»

M. Garant conclut en rappelant qu'il s'attend à une contribution de la part de son correspondant à la caisse du Parti québécois. La Presse canadienne a appris que l'entreprise en

question, que Mme Bélanger a préféré ne pas identifier, est la Compagnie Bestar, fabricant de meubles de Lac-Mégantic qui emploie 500 travailleurs.

Le premier ministre, visiblement embarrassé, a tenté d'excuser l'organisateur péquiste. «Nous devons d'abord noter qu'il y a beaucoup de transparence, a-t-il affirmé. C'est signé par quelqu'un qui s'identifie, qui envoie une lettre et qui propose d'émettre les re- quis requis par la loi. Ce n'est peut-être pas la lettre la plus habile qu'on puisse imaginer, mais c'est la lettre d'un militant à quelqu'un qui n'est pas de son parti pour essayer de le convaincre.»

Informé du contenu de la lettre, le président du Fonds de solidarité, Clément Godbout, fulminait. «Celui qui a écrit ça est complètement tombé sur la tête, a-t-il lancé. Ce n'est pas vrai qu'on va se prêter à ça. Je dénonce ça avec véhémence et je souhaite que l'entreprise refuse de faire un seul don à la caisse du PQ.»

«Ca prend un imbécile pour envoyer une telle lettre, a-t-il poursuivi. Le Fonds de solidarité investit dans les entreprises et jamais on leur demande de participer au financement d'un parti politique. Ce n'est pas notre rôle et ce n'est pas de cette façon qu'on va se comporter.»

Pour le ministre Guy Chevrette, cette bourde d'un organisateur politique du PQ ne viole en rien l'esprit de la loi et ne représente pas une forme de chantage comme l'ont prétendu les porte-parole libéraux Georges Farrah, Pierre Paradis et Thomas Mulcair.

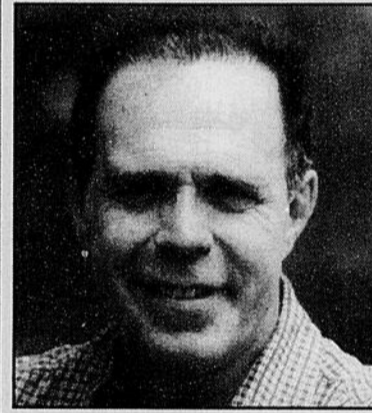
«J'ai remarqué que, contrairement à ce qui arrivait avec nos amis d'en face, ce n'est pas a priori qu'on a demandé de l'argent à un individu, c'est a posteriori, a expliqué M. Chevrette. Donc, ce n'est pas du chantage pour l'octroi, mais c'est bien pour dire: 'Avez-vous une certaine reconnais-

ce démocratique?»

Pour le ministre de la Justice Serge Ménard, cette lettre ne représente rien d'autre que «quelqu'un qui cherche à établir que nous (du PQ), on est assez ouverts quand on est aux commandes et quand on a des décisions à prendre».

À LIRE DEMAIN

DANS LE CAHIER ARTS ET SPECTACLES



Les 1151 vies de Raymond Legault

La Veillée est jeune ouvre grandes les portes



EMPLOIS DU JOUR

Assembleur/euse (plastique)
Offre: 2305210
Lieu: Magog
Salaire: 8,86 \$/h pour débiter, perm., pl. temps, disponible jour, soir, nuit, semaine et fins de semaine
Exigences: D.E.S. obligatoire, expérience minimale en usine obligatoire, dextérité manuelle, travaillant, positif
Fonctions: assemblage de pièces dans le domaine du plastique.

Couturier/ère
Offre: 2280365
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 7 \$/h pour débiter, perm. pl. temps, 40 h/sem. lundi au vend., équipe de jour
Exigences: savoir conduire machine droite, surjeteuse et machine à points invisibles, expérience dans fabrication de rideaux un atout, personne minutieuse
Fonctions: travailler à la fabrication de rideaux, couvre-lits et coussins décoratifs.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre au 564-5793. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts:.....	C-6
Bandes dessinées:.....	C-8
Décès:.....	C-9
Économie:.....	B-3
Chez-nous:.....	B-1
Messier en liberté:.....	C-5
Opinions:.....	A-8
Petites annonces:.....	B-7
Sports:.....	C-1

Page Internet: <http://www.latribune.qc.ca>
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction: 564-8098

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

PLUS DE 115 000 LECTEURS

PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT

564-5450 LaTribune

LaTribune		TÉLÉPHONES		LIVRAISON		ABONNEMENTS	
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, 11K 2X8		Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454		Camelots et camelots motorisés Prix de vente: 3,52 \$ T.P.S.: 25 \$ T.V.Q.: 28 \$ Coût à l'abonné: 4,05 \$		Abonnement payé à l'avance: 6 mois 88,00 \$ 3 mois 45,00 \$ 1 mois 25,00 \$	
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (divisions La Tribune)		Enregistrement No 0529168		AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS		1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$	

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service des photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Les infirmières rejettent le mot d'ordre

Elles continueront à accepter le temps supplémentaire la semaine prochaine même si la grogne est palpable au CUSE

François GOUGEON

Sherbrooke

Les infirmières et infirmiers du CUSE vont continuer à faire du temps supplémentaire lundi prochain et les jours suivants, allant ainsi à l'encontre de leur fédération syndicale.

Après le groupe de syndiqués de Fleurimont, qui se sont prononcés au mois de mai, celui rattaché au syndicat de Bowen vient aussi de voter contre le lancement de ce moyen de pression de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ).

«On considère qu'avec la surcharge

de travail que les infirmières encaissent déjà, ce serait en rajouter encore plus pour celles qui seront au travail pour combler l'annulation du temps supplémentaire... Ce serait comme se tirer dans le pied», a émis hier la présidente du syndicat des infirmières et infirmiers de Bowen, Angèle Picard.

Elle se défend bien de chercher à dénier sa propre fédération dont le mot d'ordre a encore été répété en fin de semaine dernière. «On vit une réalité bien différente de Montréal et de Québec. Chez nous, ce se sont pas les occasionnels qui manquent. Le problème c'est que la direction planifie très mal leur utilisation», a aussi rajouté Mme Picard.

Du côté de l'organisation syndicale de Fleurimont, Luc Cayer signale également que les infirmières occasionnelles sont loin de faire défaut. On en compte près de 400. Mais lui aussi déplore que si des régulières sont obligées de faire du temps supplémentaire c'est que la direction «s'organise très mal dans l'utilisation des occasionnels». Parce que, a-t-il rajouté il se fait beaucoup de temps supplémentaire: 156 000 \$ en 10 semaines, soit l'équivalent de plus de trois quarts de million de dollars sur la base d'une année.

Situation à risque

Aussi, même si pour l'instant on repousse le moyen de pression de

l'instance nationale à laquelle les syndicats du CUSE sont rattachés, la grogne n'en reste pas moins très palpable.

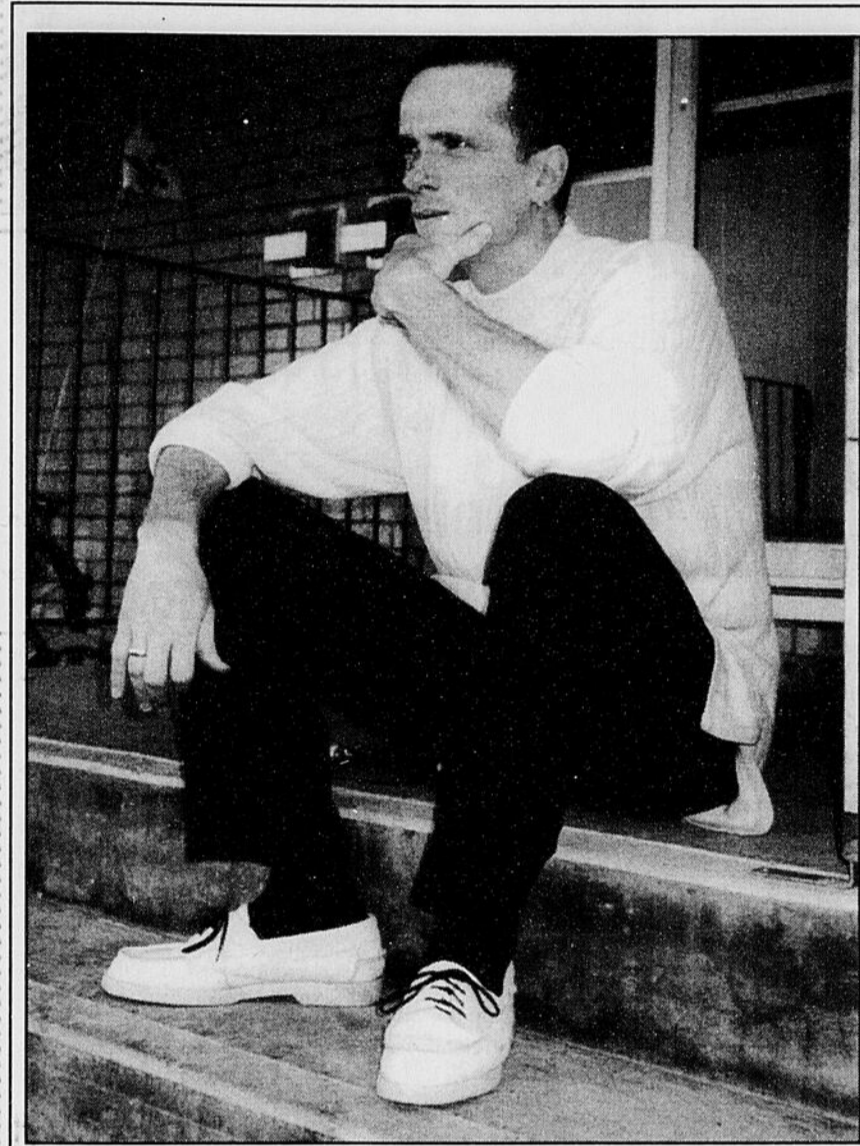
«On connaît réellement une situation de surcharge de travail et cela amène à une situation à risque», a expliqué Mme Picard, tout en faisant que ce sont les infirmières à temps partiel qui écopent en particulier, surtout depuis la mise à la retraite de nombreuses infirmières de grande expérience, l'été passé.

Cette situation a d'ailleurs été dénoncée hier soir, lors de la réunion du conseil d'administration du CUSE, où une pétition de plusieurs centaines de noms a été déposée. On y stipule qu'en raison du risque tant pour le patient

que le personnel infirmier, les infirmières ayant ratifié le document déclinent toute responsabilité quant aux incidents pouvant survenir et ce, en vertu de leur code de déontologie.

La FIIQ ne s'immisce pas

Enfin, il n'a pas été possible hier d'avoir les commentaires de la représentante des infirmières de King (le groupe des infirmières de l'ex-hôpital Saint-Vincent dont la fusion effective n'est pas complétée), Hélène Fournier. Et du côté de la FIIQ, on n'entend pas s'immiscer dans des décisions prises «de façon démocratique» par les syndicats locaux.



Marchera, marchera pas?

Photo La Tribune par Jean-François Gagnon

Marchera, marchera pas? Le Coaticookois Pierre Martin, un sidéen, avait décidé de tout mettre en oeuvre afin de garder les tests de charge virale du VIH au CUSE. Lundi prochain, il se proposait de descendre dans la rue, avec d'autres, pour une marche entre les pavillons Bowen et Fleurimont de ce centre de santé. Il avait planifié après de faire du «camping» devant le pavillon Fleurimont. C'était avant la décision d'hier soir du conseil d'administration du CUSE de tenir tête à Québec sur la question des tests de charge virale du VIH. Il s'agira de voir maintenant quelle sera l'attitude de M. Martin.

Le CUSE s'attaque aux délais d'attente à l'urgence

Sherbrooke (GF)

Un plan d'action est en marche au Centre hospitalier universitaire de l'Estrie (CUSE) et propose diverses solutions qui, à court terme, devraient réduire les délais d'attente dans les salles d'urgence.

Ce plan qui a reçu une pluie d'éloges et de félicitations de la part des membres du conseil d'administration s'attaque à la couverture médicale insuffisante, revu l'utilisation de la salle d'urgence en fonction de sa vocation, réduit les durées des soins et apporte une attention accrue à la clientèle en attente.

Dans ce plan signé par Pauline Martineau, infirmière-chef du service de l'urgence, et par Jocelyne Faucher, adjointe médicale à la DSP, on rappelle que le délai d'attente moyen pour la clientèle jugée non prioritaire ne dépasse pas deux heures. Il devient toutefois grandissant et l'attente maximale peut atteindre six heures, notent-elles.

Plus de médecins

Pour améliorer la couverture médicale, elles soulignent qu'il faut augmenter le nombre de médecins par quart de travail à certains jours plus critiques tels que les samedis, dimanches et lundis. Elles ajoutent que l'échéancier de réalisation dépasse toutefois un an. Pour l'instant, on développe l'entraide entre les médecins, soit en devant son quart de travail ou en débordant sur le suivant durant une heure. De plus, une meilleure complémentarité entre les médecins d'un même quart de travail est en train de s'établir.

Par ailleurs, des efforts sont consacrés présentement auprès de la clientèle venue à l'urgence pour des visites de contrôle ou de suivi afin de la diriger plutôt vers le médecin de famille ou d'autres services infirmiers comme, par exemple, en offrent les CLSC.

D'ici les six prochains mois, on entend également mettre à la disposition de la clientèle des brochures concernant l'évolution des délais selon différents types de traitement.

Afin de contrer le prolongement de l'épisode des soins, diverses mesures sont en cours ou devraient être mises de l'avant au cours des prochains mois. Ainsi, par exemple, des protocoles devraient permettre d'harmoniser des habitudes de travail. Une meilleure complémentarité sera encouragée entre les équipes nursing et médicales.

Enfin, des mesures sont présentement en cours afin d'améliorer le confort des gens dans la salle d'attente et un contact plus étroit devrait se faire entre eux et l'infirmière responsable du triage selon les priorités de cas.

Selon le président du conseil d'administration, Me Denis Paré, la mise en place de ce plan est de nature «à corriger une bonne partie des délais et améliorer les services à la population».

C'EST FÊTE!

ANNONCEURS, prenez note :

La Tribune n'étant pas publiée le mercredi 24 juin 1998, les heures de tombées sont modifiées.

PARUTION	TOMBÉE	
	avec épreuve	sans épreuve
25 juin	18 juin	19 juin
26 juin	19 juin	22 juin
27 juin	22 juin	23 juin
29 juin	22 juin	23 juin
30 juin	23 juin	25 juin

Horaire des annonces classées (mots)

Au bureau

22 et 23 juin : 8 h 30 à 16 h 30
24 juin : fermé
25 et 26 juin : 8 h 30 à 16 h 30

Au téléphone

22 juin : 8 h 30 à 19 h 30
23 juin : 8 h 30 à 16 h 30
24 juin : fermé
25 juin : 8 h 30 à 19 h 30
26 juin : 8 h 30 à 16 h 30

LaTribune

564-5450 - Annonces classées : 564-0999

Une suite de la bataille personnelle lancée par l'agent Jean Belval

Deux policiers de la SQ sont accusés d'entrave à la justice

Sherbrooke

Deux policiers de la Sûreté du Québec ont été référés hier aux assises d'automne pour répondre d'entrave à la justice en marge d'une perquisition effectuée le 21 octobre 1993 à Ogden dans les Cantons de l'Est à la suite d'une dénonciation privée.

C'est la première fois de mémoire dans le district de Saint-François qu'une procédure personnelle connaît une telle tournure.

Roger Primeau et Guy Tremblay ont été cités aux assises qui seront inaugurées le 9 septembre à Sherbrooke.

Cela fait suite à leur enquête préliminaire et à leur examen volontaire devant le juge Gérard Girouard de la Cour du Québec.

Primeau et Tremblay devront répondre d'entrave à la justice en plaçant deux soumissions d'un couvreur dans le bureau de Mme Martine Chamard dans le cadre de l'exécution d'un mandat de perquisition.

Autre accusation

Primeau fait de plus face à une accusation d'avoir indiqué dans son rapport à un juge de paix le 22 octobre 1993 à Montréal avoir saisi ces documents, un chef pour lequel Tremblay a été libéré.

Ces procédures ont été initiées et menées par Jean Belval, un policier se trouvant en conflit avec le service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

On ne peut publier le contenu de l'enquête préliminaire à cause d'une ordonnance obtenue par M. Belval à cette étape.

Les prévenus avaient été assignés à comparaître le 16 juin 1997 au terme d'une pré-enquête tenue en leur absence par Madame le juge Danielle Côté à la suite d'une dénonciation de Jean Belval.

Leur enquête préliminaire a débuté le 6 octobre 1997 devant le juge Girouard et a été suspendue pendant l'examen d'une requête en prohibition et en mandamus par Madame le juge Lise Côté de la Cour supérieure, qui a été rejetée le 2 avril.

Deux témoins ont été entendus au cours de l'enquête et trois à l'examen volontaire commencé mercredi.

M. Belval a mené lui-même la poursuite dans cette affaire tandis que Mes Michel Décaray et Mélanie Hébert assistent Primeau et que Me Thomas Walsh représente Tremblay.

Le procureur Pierre Proulx a suivi les procédures comme observateur pour le ministère de la Justice.

VENTE ESTIVALE

jusqu'à

50%

sur toute la marchandise

TOUT Y PASSE!

Réjan Mode
L'authenticité en toute simplicité!
VÊTEMENTS • CHAUSSURES • ACCESSOIRES

134, rue Wellington Nord, Sherbrooke 563-8515

BINGO

4000\$ à gagner

CARREFOUR DE L'ESTRIE
La Tribune

8 MARATHONS DE 500\$ EN BONS D'ACHATS DU CARREFOUR DE L'ESTRIE

5e marathon - carte complète
Utilisez la carte chocolat distribuée dans le Télé-Plus du 13 juin

Les numéros du bingo d'aujourd'hui:

O 64	I 18	G 49	N 45	I 16

Veillez noter que les numéros se lisent de gauche à droite. Cet ordre sera respecté au moment de désigner les gagnants. Aucun numéro ne sera communiqué par téléphone. Seules les cartes complètes seront acceptées. Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

Abonnez-vous au 564-5466 Zone interurbaine 1 800 567-6955

La loi sur l'étiquetage bafouée à Sherbrooke

□ 13 commerces de la région sur 20 n'indiquent pas le prix de chaque article vendu

Annie BEAUDOIN
Sherbrooke

Treize commerces de la région de Sherbrooke sur vingt ne respectent pas l'obligation d'indiquer le prix sur chacun des biens vendus. C'est ce que démontrent les résultats d'une étude menée par l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Estrie.

«La loi n'est pas respectée, s'indigne Mireille Guay, membre de l'ACEF Estrie et de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACO). Les consommateurs ne savent pas combien ils vont payer une fois rendus à la caisse puisqu'il n'y a souvent aucune étiquette sur le bien.»

L'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur, en vigueur depuis le 10 août 1982, indique pourtant clairement que les commerçants doivent étiqueter les différents articles en vente. Il existe quelques catégories de biens exemptés de cette loi, mais dans ces cas, une liste de prix doit être affichée à l'intérieur de l'établissement.

Selon Mme Guay, l'affichage des prix sur les étalages comporte aussi de nombreuses failles. «Dans un même commerce, l'étiquetage varie d'une rangée à l'autre. Parfois le prix est situé en haut de l'article, parfois il est en bas ou carrément absent.»

Pourtant des dispositions prévoient qu'en cas de non-respect de la loi, les contrevenants sont passibles d'amendes allant de 600 \$ à 100 000 \$. «Mais l'Office de protection du consommateur fait preuve de laxisme concernant

l'application de cette loi», dénonce Yves Couturier, membre de l'ACEF Estrie et de la FNACO.

Pas de poursuite

Yves Leclair, directeur de l'OPC région Estrie, avoue en effet que jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de poursuites contre les commerces. «En fait, il n'y a eu qu'une centaine de plaintes entre 1982 et 1998, mentionne-t-il. Le problème est tout de même assez récent. C'est avec la venue du lecteur optique que la problématique s'est amplifiée.»

En août 1994, l'OPC a fait parvenir, à tous les commerçants, un avis rappelant la loi à laquelle ils ont l'obligation de se conformer. L'étude de l'ACEF démontre toutefois que la majorité des employés des magasins visités ne connaissaient même pas l'existence de l'article 223.

Les consommateurs aussi ignorent souvent l'existence de cette loi, mais la majorité souhaite tout de même voir le prix indiqué sur chaque article. «Il existe un consensus social extrêmement fort à ce sujet, commente M. Couturier. De plus, l'étiquetage accroît la conscience du prix payé pour le bien et permet de devenir un meilleur consommateur.»

Des études récentes confirment que les lecteurs optiques ont enregistré un taux d'erreur de 14 pour cent entre le prix étiqueté et le prix à la caisse. Dans deux tiers des cas, la différence de prix était à la défaveur du consommateur.

«Le consommateur doit vérifier l'étiquette et la facture pour s'assurer qu'ils concordent, affirme M. Couturier. Le lecteur optique ne rem-

placera pas la simplicité de l'étiquetage unitaire.»

M. Couturier rappelle que le refus d'étiqueter, en plus de constituer une contravention à la loi, affecte la qualité du service. «Il y a un droit en jeu. Qu'on pense aux personnes âgées qui ont des difficultés à voir ou aux immigrants qui ne sont pas habitués avec nos prix, c'est l'étiquette qui les aide à s'y retrouver.»

L'ACEF invite d'ailleurs la population à demander aux détaillants d'afficher le prix des articles. «Il ne s'agit pas d'agresser le commerçant, mais de faire respecter ses droits, souligne Mme Guay. Si le détaillant ne coopère pas, les gens peuvent se plaindre auprès de l'OPC. Il faut comprendre que l'ACEF ne peut poser d'actions sans l'appui des consommateurs.»

Une solution logique

Même si les gens hésitent à se plaindre, à l'OPC, on est conscient que l'étiquetage pose un problème aux consommateurs. «Nous allons d'ailleurs former un comité de travail afin de trouver une solution logique au problème», annonce M. Leclair.

Ce groupe sera formé d'une dizaine de représentants de l'industrie, du commerce et du détail ainsi que des groupes de consommateurs. Il pourra ainsi faire des recommandations à la présidence de l'OPC qui pourra à son tour les présenter au gouvernement.

«Il faut trouver un compromis équitable pour tous, insiste M. Leclair. La loi date de 1982, bien avant la venue des lecteurs optiques. Il faut s'ajuster à la réalité d'aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire qu'il faut totalement l'abolir.»

PRIX SUR LES ARTICLES

Commerces	Lecteur optique	Respect art. 223
Maxi (Portland, Sherbrooke)	oui	non
Maxi (Well. Sud, Sherbrooke)	oui	non
Provigo (King Ouest, Sherbrooke)	oui	oui
Provigo (Queen, Lennoxville)	oui	oui
Métro (Conseil, Sherbrooke)	oui	oui
Sobeys (King Ouest, Sherbrooke)	oui	non
IGA (route 220, Saint-Élie d'Orford)	oui	non
IGA (King Est, Fleurimont)	oui	non
Super C (Portland, Sherbrooke)	oui	non
ClubPrice (King O., Sherbrooke)	oui	non
Wal Mart (Bourque, Rock Forest)	oui	non
CanadianTire (King E., Fleurimont)	oui	non
Pharmaprix (Portland, Sherbrooke)	oui	non
Uniprix (King O., Sherbrooke)	non	oui
Jean Coutu (King O., Sherbrooke)	non	non
Familiprix (route 220, St-Élie d'Orford)	non	oui
Bureau en gros (Portland, Sherbr.)	oui	non
GastonCôté (Galt Est, Sherbrooke)	oui	oui
Rona (Portland, Sherbrooke)	oui	non
Zellers (Portland, Sherbrooke)	oui	non

Extrait du document: «Enquête, Étiquetage unitaire des prix», ACEF Estrie, Hiver 1998, par Mélanie Grenier, stagiaire.

N.D.L.R. Dans le présent tableau, on retrouve les 20 établissements chez lesquels l'ACEF a vérifié l'application de l'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur. D'après les résultats, 13 commerces sur 20 ne respectent pas l'obligation d'étiqueter les prix sur la grande majorité des produits offerts.

Des voleurs d'autos capturés ... avant le vol

East Angus (CP)

Des policiers de la Sûreté municipale d'East Angus est effectué l'une de leurs meilleures récoltes... de voleurs de l'année, mercredi soir vers minuit. Les agents Steve Moreau et Pa-

trick Nicol, secondés par le directeur par intérim François Grenier, ont arrêté trois individus vraisemblablement s'apprêtant à voler des véhicules, à Ascot Corner.

Les deux agents en patrouille, voyant un véhicule stoppé devant un garage, ont voulu en savoir plus auprès de son conducteur. C'est en arrivant

près de la voiture que l'un des deux policiers a aperçu qu'on venait de fracasser la vitre de la porte d'entrée du commerce.

Voulant aller vérifier de plus près, l'agent a fait face à deux hommes qui s'apprêtaient à sortir de là. Après les avoir maîtrisés, on a recueilli sur eux des clés permettant d'ouvrir les portières de voitures stationnées dans la cour du garage en question.

Les deux hommes et le conducteur, tous originaires de Montréal, ont été mis en arrestation et ont comparu hier. Vérification faite, en plus, le véhicule qui avait attiré tout d'abord l'attention avait été volé à Montréal. Ce n'est pas tout: l'homme au volant avait consommé de l'alcool; l'un des trois bougres était recherché car en liberté illégale; tous les trois avaient des antécédents judiciaires.

Une peine avec sursis pour culture de mari

Sherbrooke

Pour la production de 1040 plants de marijuana, Jacques Jeanson, âgé de 43 ans, a encouru une peine de six mois de détention dans la collectivité avec une mise à l'épreuve pendant deux ans.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Jeanson avait admis sa culpabilité à la culture de marijuana le 17 mai 1997 mais a été libéré d'un autre chef de possession pour trafic de marijuana.

La GRC a effectué une perquisition au domicile de l'accusé où les plants ont été découverts au sous-sol.

Me Michel Dussault avait soumis que son client n'a pas d'antécédents judiciaires, a reconnu ce geste isolé et occupe un emploi depuis 26 ans.

On a appris que le prévenu avait prêté son sous-sol à une personne non identifiée et n'aurait pas tiré de profit de cette culture.

Il s'agissait dans ce cas d'une culture organisée mais avec du matériel assez rudimentaire.

3 JOURS SEULEMENT

VENTE ESTIVALE

18, 19, 20 JUIN 1998

Rabais exceptionnels sur tous les véhicules en inventaire

Exceptionnellement **OUVERT** jeudi et vendredi, 9 h à 21 h samedi, 10 h à 16 h



VOLVO ESTRIE AUTO CENTRE

4367, BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST
Tél. : (819) 564-1600; téléc. : (819) 564-8526

Qu'est-ce que c'est... ?

Découvrez l'objet qui se cache et courrez la chance de gagner l'un des prix en venant déposer vos réponses chez RONA L'entrepôt à Sherbrooke, 3400, boul. Portland du 16 au 24 juin 1998. Tirage le jeudi 25 juin 1998.

RONA L'entrepôt met vos connaissances à l'épreuve

10 000 \$

En prix de présences à gagner (aux choix)

- Accessoires de salles de bain
- Accessoires de cuisine
- Ensemble de matériel saisonnier
- Matériel de rénovation extérieur
- Outillage et accessoires
- Marchandise diverse
- Équipement de loisir
- Matériel pour la maison

Venez voir nos nombreux prix en magasin

Votre réponse: _____

Nom: _____

Adresse: _____ Province _____

Ville: _____

Code Postal: _____

Téléphone: _____

RONA L'entrepôt

20 ANS L'EAU de occasion FÊTER!

6 SPECTACLES POUR SEULEMENT 20 \$

14 juillet 10 \$ Bruno Pelletier	15 juillet 5 \$ Disco Célébration et Musique Plus	16 juillet 10 \$ Anthony Kavanagh	17 juillet 5 \$ Les Colocs	18 juillet 10 \$ Zachary Richard	19 juillet 10 \$ André-Philippe Gagnon
--	---	---	----------------------------------	--	--

INFORMATION : (819) 843-5000

Le Cep d'argent met le pied aux États-Unis

□ Le Mistral et L'Archer se retrouveront sur les rayons des 75 magasins de spiritueux du Vermont



Gilles DALLAIRE
Canton de Magog

Mille deux cents bouteilles d'un apéritif et d'un digestif créés au vignoble Le Cep d'argent, à Canton de Magog, ont pris hier le chemin de Montpellier, la capitale du Vermont.

Elles seront acheminées aux 75 magasins de Vermont Liquor Board, le pendant de la Société des alcools du Québec, au cours des prochains jours.

L'apéritif est Le Mistral, un vin d'une teneur en alcool de 17 pour cent obtenu en arrosant généreusement de brandy et d'alcool neutre du jus de raisin fraîchement pressé dont la fermentation a été arrêtée. Le digestif est L'Archer, un mélange soigneusement dosé de vin rouge du vignoble, de brandy et de sirop d'érable. Et Le Mistral et L'Archer ont obtenu des distinctions prestigieuses lors de concours parrainés par des associations américaines de dégustateurs.

Leur arrivée sur les rayons des magasins de Vermont Liquor Board cou-

ronne des démarches entreprises conjointement il y a un peu plus de deux ans par les propriétaires du vignoble, MM. Jacques Daniel, Denis Drouin, François Scieur et Jean-Paul Scieur, et Kingdom Vineyard, une entreprise de Newport spécialisée dans l'importation des vins et des spiritueux dont le président est M. Raymond Westman, dans le but d'ouvrir tout d'abord le marché du Vermont puis tout le marché de la Nouvelle-Angleterre aux vins du vignoble.

«Nos démarches ont pris une tournure favorable le 10 décembre dernier,

alors que l'agence gouvernementale responsable du contrôle des boissons alcoolisées au Vermont a décrété que Le Mistral et L'Archer pourraient être vendus dans les magasins de Vermont Liquor Board. Nous avons alors pu entreprendre auprès du département du Trésor américain des démarches visant à faire approuver les recettes, la composition et les étiquettes de nos deux produits que Kingdom Vineyard a reçu l'autorisation d'importer le 12 mai», a révélé hier M. Daniel au cours d'une conférence de presse tenue pour souligner la percée du vignoble sur le marché américain.

M. Daniel, qui croit qu'au moins 10 000 bouteilles des deux vins trouveront preneur annuellement au Vermont, entrevoit une association fructueuse avec Kingdom Vineyard. «D'ici à la fin de l'année, trois autres de nos produits seront disponibles au Vermont. De plus, un accord que Kingdom Vineyard est sur le point de conclure

avec un distributeur nous ouvrira graduellement le marché des autres États de la Nouvelle-Angleterre», a-t-il expliqué.

Il a souligné que, même si ses partenaires et lui rêvent de vendre un jour leurs produits jusqu'en Floride et au Texas, leurs clients estriens et les visiteurs du vignoble n'ont pas à redouter une pénurie. «Ils auront toujours la priorité», a-t-il assuré.

Le président de l'Association des vignerons du Québec, M. Victor Dietrich, qui était présent à la conférence de presse s'est dit très heureux de la percée réussie par le vignoble Le Cep d'argent.

«Cette percée démontre que, même si la viticulture québécoise est très jeune, les vignerons québécois ont su, à force de persévérance, produire des vins dont la qualité n'est plus reconnue seulement dans la région où ils sont produits mais aussi dans un rayon beaucoup plus large», a-t-il souligné.

Imacom, Claude Poulin
C'était un grand jour hier pour le vignoble Le Cep d'argent du Canton de Magog, alors qu'on a annoncé la percée de deux de ses produits sur le marché américain: Le Mistral et L'Archer. Dans l'ordre habituel: Raymond Westman, importateur, Jacques Daniel, président du Cep d'argent, et Victor Dietrich, président de l'Association des vignerons du Québec.

Le seul vrai SPÉCIALISTE de la haute fidélité depuis 45 ans et pour encore longtemps.

- Les meilleures marques au meilleur prix.
- Le meilleur service.
- Installation sans frais.
- 5 salles d'écoute.

Ne payez rien AVANT 1 AN ou 12 versements SANS INTÉRÊT

Bourget stéréo

SERVICE PROFESSIONNEL
155, rue King Est
Sherbrooke
569-4242

SEARS

Tout ce week-end... seulement 2 jours!

LE SAMEDI 20 ET LE DIMANCHE 21 JUIN 1998

Rabais 40%
TOUTES LES CHEMISES HABILLÉES TOUCHER COTON^{MD} PROTOCOL^{MD} À MANCHES LONGUES
Coton et polyester, tailles et motifs variés.
Rég. Sears 29,99. Ch. **17⁹⁹**

Rabais 25%
TOUS LES PANTALONS HABILLÉS À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES
Un choix de pantalons habillés avec ou sans plis devant, en coloris et motifs variés à la mode.

Rabais 20-50%
TOUTES LES CHAUSSURES SPORT ET HABILLÉES À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES
Un grand choix de marques réputées, de styles et de coloris en vogue.
Le choix peut varier. Épargnes ne peuvent pas être combinées

Rabais 60%
SANDALES SPORT CHOISIES POUR FEMMES
Rég. Sears 12,99-24,99. Paire **4⁹⁹-9⁹⁹**

Rabais 30-50%
TOUTES LES PERCEUSES SANS FIL
Modèles sans fil de 6 V à 18 V.

Rabais 25%
TOUS LES VÊTEMENTS DOCKERS^{MD} ET HAGGAR^{MD} POUR HOMMES
Pantalons et hauts. Rég. Sears 39,99-79,99. Ch. **29⁹⁹-59⁹⁹**
Hauts dans certains magasins seulement

Moitié prix
VESTES, MAILLOTS MOLLETONNÉS ET GILETS NEVADA^{MD}, FEMMES
Rég. Sears 19,99-49,99. Chac. **9⁹⁹-24⁹⁹**

Rabais 30%
TOUS LES VÊTEMENTS DE GOLF POUR FEMMES
LPGA^{MD} compris. Rég. Sears 29,99-69,99. **20⁹⁹-48⁹⁹**
Dans certains magasins

Rabais 100\$
VÉLO 18 VITESSES FREE SPIRIT^{MD}
Avec suspension à l'avant et levier de changement de vitesses à poignée 'Falcon Dyna Grip'. N° 27230. Rég. Sears 299,99. **199⁹⁹**
Articles de sport dans certains magasins. Léger assemblage requis pour les vélos

rien que 139⁹⁹ Chac.
AU CHOIX: BARBECUES KENMORE^{MD}
Rabais 30 \$. 40 000 B.T.U., surface de 540 po ca. N° 30702. Rég. Sears 169,99.
ou
Rabais 40 \$. 42 000 B.T.U., surface de 400 po ca. N° 30701. Rég. Sears 179,99.
Pour les 2 barbecues: bouteille vendue séparément

Rabais 60%
TOUTE LA PEINTURE JOIE DE VIVRE^{MD} PLUS D'intérieur, au latex ou à l'huile; apprêts, peinture de plafond, mélamine, plus!
3,78 L. - Série n° 11100. Rég. Sears 33,99-47,99. Ch. **13⁵⁹-19¹⁹**

Rabais 50-140\$
TOUS LES CLIMATISATEURS DE FENÊTRE KENMORE
De 5000 à 14 000 B.T.U. Rég. Sears 349,99-1699,99. **299,99-1649,99**
Produits pour l'environnement du foyer dans la plupart des magasins

Rabais 111\$
TONDEUSE À ESSENCE 20 PO CRAFTSMAN^{MD} DE 5,5 HP
Tondeuse 'EZ3' à 4 temps et ensachage arrière; peut déchiqueter. N° 36716. Rég. Sears 399,99. **288⁸⁸**

Rabais 10-50%
TOUTES LES BATTERIES DE CUISINE, SERVICES DE VAISSELLE
Batteries Culinaria, Vienna et plus. Services de 16 et 20 pièces et vaisselle vendue à l'unité.

Rabais 20-30%
TOUS LES DRAPS
Vendus à l'unité. Coloris, motifs et tissus variés, pour lits 1 place à TG 2 places.

Rabais 20-50%
TOUTES LES SERVIETTES
Serviettes de toilette, débarbouillettes, draps et serviettes de bain en de nombreux styles. Dont serviettes Fantasy et Forêt tropicale^{MC}.

OFFRE SPÉCIALE D'OUVERTURE, SAMEDI 20 JUIN SEULEMENT, DE 8 H À 10 H UN EXCELLENT ACHAT! CHEMISES ARROW^{MD} POUR HOMMES

Modèles en jersey et chemises sport en une sélection de motifs et de tailles. Tailles P-TG. Désolés, pas pour les marchands! Après 10 h, 14,99 chacune.

rien que 9⁹⁹ Chacune

Bureau d'information touristique

La clientèle n'a pas tardé à se manifester



Sonia BOLDUC
Sherbrooke

La Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS) a officiellement inauguré hier les nouveaux locaux du Bureau d'information touristique (BIT). Maintenant situé au 3010 de la rue King Ouest, le nouveau BIT s'est ainsi rapproché des grands axes routiers et du parc hôtelier sherbrookoise.

«Les dividendes de cette nouvelle location ne se sont pas fait attendre. Nous sommes installés ici depuis le début de mai et nous avons déjà pu constater une importante augmentation de la clientèle»

On a salué hautement l'inauguration des nouveaux locaux du Bureau d'information touristique de Sherbrooke. De gauche à droite, le vice-président de la SDERS M. Clément Nault, la présidente de la SDERS-Tourisme Mme Sojan-ge Martin, le président de la SDERS M. Jean Perrault, la coordonnatrice à l'accueil et à l'information de la SDERS Mme Line Pivin et le directeur de la SDERS-Tourisme M. Alain Deschâtelets.

comparaison avec mai 1997», affirme la coordonnatrice du BIT, madame Line Pivin.

de la clientèle touristique de près de 20% dans l'ensemble, de 14% pour la clientèle excursionniste et de plus de 50% pour la clientèle américaine.

«Les gens se déplacent via les autoroutes et logent dans les hôtels à proximité. Il est donc plus facile pour eux de venir nous consulter car ils n'ont pas à conduire sur une longue distance en ville», de poursuivre Mme Pivin.

Les nouveaux locaux seront désormais ouverts sept jours sur sept, et ce, de 8h30 à 19h00.

Beaucoup plus grand et fonctionnel que l'ancien emplacement, le BIT offre différents présentoirs dont un bailllard sur les activités de la semaine et de la saison, des suggestions de restos pour les gourmets et un comptoir de produits régionaux.

L'équipe de préposés sur place se fait un plaisir d'orienter les touristes, tout comme les gens de la région en quête d'activités et de sorties à offrir à leurs invités.

On peut aussi obtenir des renseignements en visitant le site web touristique de la région sherbrookoise au <http://www.sders.com/tourisme>.

Au centre-ville

Alors que l'ancienne gare, où le BIT avait auparavant ses locaux, est présentement reconstruite en terminus de la CMTS, des initiatives ont été prises, conjointement avec Centre-ville Sherbrooke, afin que le coeur de la ville ne souffre pas outre mesure du départ du BIT.

«Une préposée à l'information touristique parcourra le centre-ville à vélo tout l'été, et ce du mercredi au dimanche, afin de proposer dépliants, activités et visites aux touristes et de les inciter à se déplacer d'une activité à l'autre», explique Line Pivin.

Le tourisme en région connaît un essor continu, et l'on peut s'attendre à ce que cette tendance perdure encore longtemps. «Le site internet est un des moyens mis de l'avant pour promouvoir notre région, mais nous nous affichons aussi dans plusieurs revues touristiques et spécialisées, spécifie Marie-Claude Dubois, conseillère à la commercialisation au SDERS. Nous sommes présentement à adapter nos produits afin de faire une entrée plus marquée sur le marché américain. Ainsi les visites guidées et la tournée *Traces et souvenirs* seront désormais aussi offertes en anglais. Ce n'est pas tout de les inviter, il faut être prêt à bien les accueillir.»

A L'HÔTEL DE VILLE

Des citoyens craignent pour leur quiétude

Sherbrooke (DD) - L'Association des riverains et usagers de la rivière Magog (ARUM) craint pour la quiétude des citoyens avec le projet de la Ville de Sherbrooke de transformer en parcs les espaces autrefois utilisés pour deux rampes de mise à l'eau, dans le secteur de la rue Delorme.

«Nous avons déjà des problèmes avec des fêtards et on ne veut pas de parc à moins de 20 pieds de nos maisons», fait valoir le porte-parole de l'Association, Gaétan Collard.

«Nous recommandons plutôt que les débarcadères soient fermés et que les terrains soient offerts aux riverains», ajoute-t-il.

L'administration municipale a fermé deux rampes de mises à l'eau le long de la rivière Magog, soit celles des rues Genest et Lafèche, pour concentrer ce type d'opérations au bout de la rue Sainte-Thérèse, près du pont Jacques-Cartier.

Un autre citoyen du secteur, Jean-Marc Rozon, a pour sa part déploré le fait qu'on retrouve à l'occasion des poissons morts et des débris près des anciennes rampes de mise à l'eau.

De son côté, la Table de concertation des utilisateurs de la rivière Magog recommande à la Ville de transformer en parcs les terrains en question et souhaite que ceux-ci servent de halte pour les utilisateurs du Corridor bleu.

La Place du marché déménage au coin de Galt et Alexandre

Sherbrooke (DD) - Le traditionnel marché public, où on retrouve des produits de la ferme, sera installé cet été dans le stationnement situé au coin des rues Galt et Alexandre, à Sherbrooke.

Le porte-parole des producteurs agricoles impliqués dans le projet, Bruno Dépot, indique que le marché sera ouvert du mercredi au samedi, entre le 1er juillet et le 31 octobre prochain.

On y trouvera des fruits et légumes, ainsi que des produits dérivés.

À noter que le maïs sucré sera disponible dès le 5 juillet en raison des températures chaudes de ce printemps.

Laurier Custeau maire suppléant

Sherbrooke - Le conseiller du district du mont Bellevue, Laurier Custeau, agira comme maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre.

Cette responsabilité devait en principe revenir au conseiller Camille Fortier, qui a toutefois refusé catégoriquement à la suite du vote prépondérant du maire Jean Perrault en faveur du maintien de la fermeture de la rue Bouchette, à partir de Prospect.

M. Fortier souhaitait ardemment la réouverture de cette rue et bénéficiait de l'appui de nombreux citoyens.

«C'est avec plaisir que je refuse, vous enverrez un de vos valets, ça va être bon pour votre réélection!» a lancé M. Fortier à la table du conseil.

Subvention de 763 000 \$ pour le stationnement Webster

Sherbrooke - La Ville de Sherbrooke bénéficie d'une aide financière globale de 763 000 \$, dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», en vue de la réfection du stationnement à étages Webster, un projet qui totalise 1,1 million \$.

VENEZ CÉLÉBRER
OUVERTURE
OFFICIELLE

LE SAMEDI 20 JUIN

sous le chapiteau à Cherry River



À la conquête du bon goût de chez nous
Venez faire provision de soleil et découvrir toute la richesse des produits de notre terroir!

Les samedis découvertes

Plus de 30 producteurs

Recettes et dégustations

Concert gratuit ce samedi

Petite ferme

À GAGNER

Une table champêtre pour 10 personnes une valeur de 500\$

en collaboration avec

Aux Jardins Champêtres

Nom:
Adresse:
Ville:
Code postal:
Téléphone:

Tous les samedis de 9 h à 17 h du 26 juin au 20 septembre 1998

16, rue du Marché - ORFORD -
voisin du Resto Bouf et golf sortie 118 autoroute 10

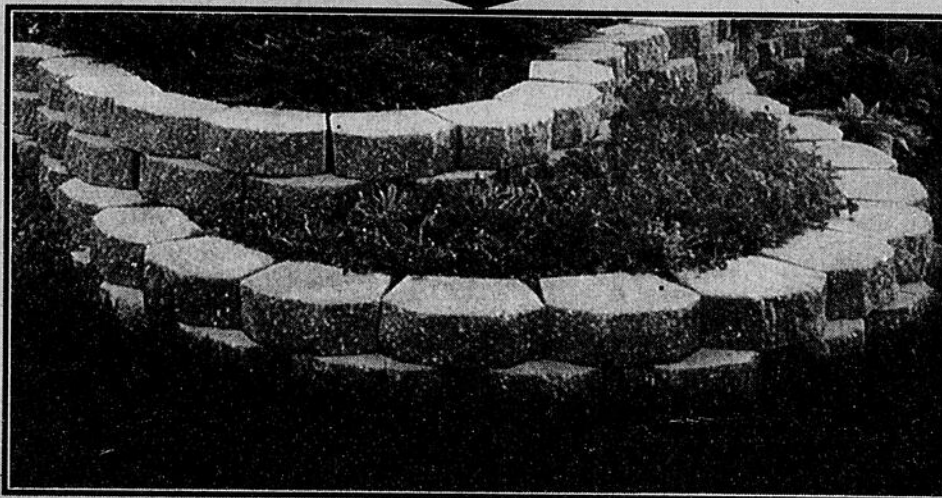
SECOURS-AMITIÉ ESTRIE

Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel
5 6 4 - 2 3 2 3
1 800 667-3841
Besoins d'être écouté? Quelqu'un est là pour toi!
Une lueur d'espoir
7 jours 24 heures

SUPER VENTE

jusqu'au 27 juin

MURETS de JARDIN



Muret à jardin Muret à jardin

biseauté (gris universel)

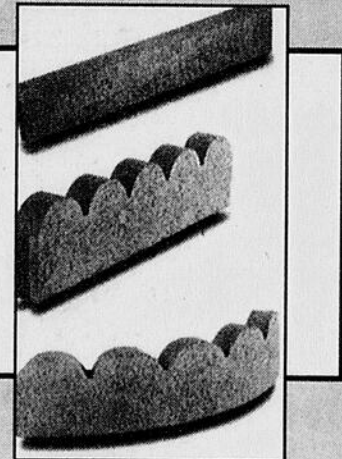
229\$ /chacun

droit (couleur rose)

289\$ /chacun

Bordure universelle

couleur charbon 399\$ /chacun



BRIQUE ET PAVÉ ST-ÉLIE INC.

Jusqu'à l'épuisement des stocks

69, chemin Godin ST-ÉLIE D'ORFORD 565-7980

ESTRIE MARINE



NOUVEAU

TENTE-ROULOTTE - ROULOTTE

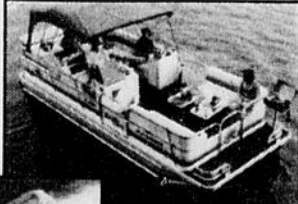
NOUVEAU



dépositaire de

STARCRAFT

- Bayliner
- Marathon



- Mariner
- Mercruiser
- Omc

venez nous visiter au

7030, BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST (QUÉBEC), J1N 1A2

(819) 864-4000

Desjardins verse 250 000 \$ au Centre Normand-Léveillé

Lise Thibault, lieutenant-gouverneur, s'implique dans la campagne de financement

Gerald PRINCE
Drummondville

C'est avec un premier don de 250 000 \$ provenant du Mouvement Desjardins que le Centre Normand-Léveillé, de Saint-Charles

de Drummond, a inauguré hier sa campagne de souscription, qui vise à recueillir 5 millions \$ d'ici cinq ans.

«C'est la seule activité de levée de fonds pour laquelle je fais des démarches et ce, durant tout mon mandat de lieutenant-gouverneur», lance Mme Lise Thibault, qui a accepté également de présider les équipes de sollicitation et de s'impliquer elle-même comme porte-parole de cette cause qui lui tient à cœur.

Un intérêt marqué

«C'est dire l'intérêt que je porte à ce centre», ajoute Mme Thibault, elle-même handicapée depuis l'adolescence à la suite d'un banal accident de toboggan.

«Une société qui n'accepte pas ceux qui sont sans voix, est une société malade», ajoute-t-elle en précisant que le Centre, qui reçoit des personnes de tous handicaps pour des vacances pour eux et pour leurs proches, répond aux besoins particuliers et pas toujours faciles à réaliser des personnes handicapées.

Elle loue par le fait même le Mouvement Desjardins, en particulier, le milieu régional et provincial, qui dépose le premier don d'importance dans cette campagne. Le président et chef des opérations de la Confédération des Caisses, Régnald Boucher, mentionne que son organisme versera 50 000 \$ par année durant cinq ans en plus de s'impliquer d'autres façons: «L'oeuvre de Normand Léveillé constitue un complément essentiel et une contribution exceptionnelle à la qualité de vie des personnes handicapées», dit-il.

«Le mouvement Desjardins est le premier à croire en notre projet», proclame, ému, Normand Léveillé, qui mentionne du même souffle que l'édifice principal du Centre portera désormais le nom de Desjardins. Le Centre fonctionne depuis un an, mais, faute de ressources, tourne au ralenti.

Pour Raynald Laliberté, président de la Fondation, les sommes déjà colligées et celles à venir permettront de rénover d'abord le bâtiment central, désuet et mal adapté pour les personnes handicapées, en particulier pour les services de cuisine et de cafétéria.

Le Centre Normand-Léveillé se dresse sur une superficie de 201 acres à l'orée est de Drummondville et peut, au maximum, recevoir 60 personnes. Avec les réaménagements, provenant de la collecte de fonds, M. Laliberté estime qu'il pourra un jour recevoir jusqu'à 100 personnes handicapées en rotation à longueur d'années, offrant tous les services de loisirs intérieurs et extérieurs, comme la piscine, par exemple. Il espère que le don du mouvement Desjardins causera un effet d'entraînement et sera suivi par plusieurs autres.



Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec.

per le souffle», lance-t-elle. La Fondation vise à récolter 3,5 millions d'ici un an et le 1,5 million \$ qui reste dans les quatre années suivantes. Beaucoup est à refaire sur ce vaste site et des plans sont déposés, qui proposent les aménagements nécessaires pour que le Centre puisse non seulement exister, mais aussi progresser: «Rendez le camp vivant: faites quelque chose pour créer la vie pour ceux qui la vivent de façon différente», conclut Mme Thibault en s'adressant au personnel et aux nombreux bénévoles du camp.

Une fausse alerte au gaz à la Peerless

Acton Vale (GP)

Une évacuation, aussi rapide qu'inattendue, s'est produite hier matin en fin d'avant-midi à l'usine de tapis Peerless d'Acton Vale, alors que les quelque 300 employés se sont retrouvés dehors dans le temps de le dire.

«Ce n'était qu'une fausse alerte», a fait savoir le policier municipal en faction. Effectivement, alors que des employés de Gaz métropolitain effectuaient des travaux, quelqu'un a donné l'alerte, considérant avoir perçu des odeurs suspectes.

Une fois l'évacuation complétée, des recherches menées ont démontré qu'il n'y avait aucune fuite, ni rien d'inquiétant. Une vingtaine de minutes après l'alerte, tous retournaient à leur poste de travail.

FRAISES

FERME GASS

20e ANNIVERSAIRE

Nous employons un minimum de pesticides et notre irrigation est faite avec de l'eau de source. Venez goûter la différence.

A 5 minutes de Lennoxville

CUEILLEZ-LES VOUS-MÊMES OU COMMANDEZ VOS FRAISES

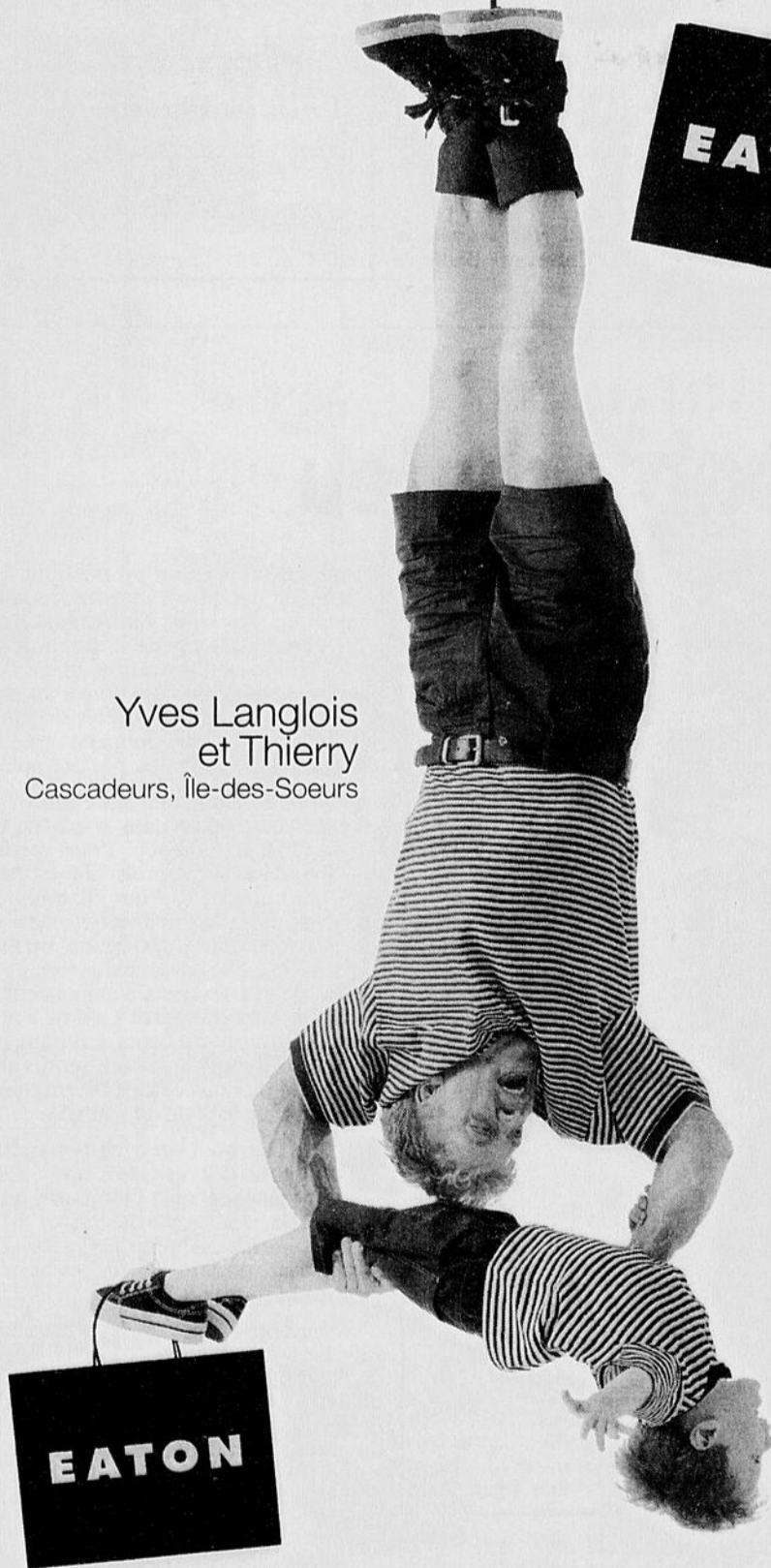
Informations **562-4476**

Du vendredi 19 juin au dimanche 21 juin

Juste à temps pour la fête des Pères!

L'affaire est dans le **sac**

Yves Langlois et Thierry Cascadeurs, Île-des-Sœurs



25% de rabais!*

*Magasinez chez Eaton cette fin de semaine et obtenez jusqu'à 25% de rabais sur une sélection d'articles à prix courant et en liquidation partout en magasin.

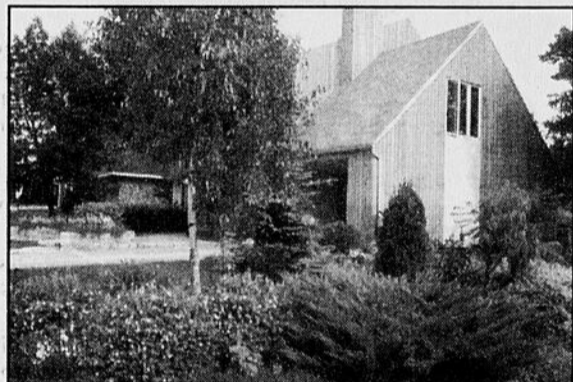
Solde de manufacturiers comprise.

10% de rabais sur le prix courant*

- ♦ meubles
- ♦ appareils électroniques
- ♦ tapis d'appoint
- ♦ gros électroménagers
- ♦ aspirateurs
- ♦ appareils confort foyer
- ♦ petits appareils électriques et appareils de soins personnels
- ♦ vaisselle pour grandes occasions

L'HORTICULTURE

LA TAILLE DES CONIFÈRES



Pour donner la forme et la hauteur désirées à vos conifères, la taille est primordiale.

Deux instruments sont nécessaires : a) le sécateur à main : servira à tailler tous les conifères étalés et certaines branches spécifiques; b) le ciseau à haies : servira à tailler tous les conifères de formes pyramidale et ronde.

1. PINS, SAPINS ET ÉPINETTES

Ils conservent toute leur vie une «flèche» centrale qui porte des verticilles de branches se développant à intervalles réguliers sur toute sa longueur. On doit les laisser pousser naturellement, sans intervenir, à moins d'avoir à enlever une branche cassée ou malade.

EXCEPTION : le pin mugho qui doit être taillé à la fin juin. Les jeunes pousses de l'année, appelées «chandelles», sont vertes pâles. C'est à ce stade qu'il convient de les tailler du tiers environ.

2. CÈDRES, IFS et GÉNÉVRIERS PYRAMIDAUX

Ils supportent très bien la taille. Toutefois, les conifères ne produisent pas facilement de nouvelles pousses sur le vieux bois. Il faut donc «ne pas tailler trop fortement».

La taille doit être effectuée seulement sur la nouvelle pousse de l'année au moment où les bourgeons éclatent et avant que les aiguilles durcissent. Ceci s'effectue entre la mi-juin et la fin août.

3. CONIFÈRES ÉTALÉS

Il faut tailler sur les nouvelles pousses de l'année avec un sécateur à main en respectant la forme de base. Vous pouvez supprimer des branches trop longues en les coupant au-dessus d'une autre branche latérale.

N.B. : après avoir utilisé vos instruments de taille, les désinfecter avec de l'eau de Javel. Ainsi, vous ne propagez pas de maladie.



Jean Grégoire
Serres et pépinière
St-Élie

4675, boul. Industriel
Sherbrooke
(Québec) J1L 2W5

(819) 564-3243

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

EDITORIAL

Que feriez-vous avec les Mohawks... ?



Jean-Guy DUBUC

Nos gouvernements, eux, ne savent pas quoi faire avec leurs autochtones. Leurs relations avec les Premières Nations sont toujours cahoteuses. La population en est bien consciente; et elle n'apprécie pas beaucoup, ni les uns ni les autres.

Cette fois-ci, avec ce qui se passe à Kahnawake, ça risque de mal aller encore une fois. Et la solution n'est pas apparente; à moins que le gouvernement change d'idée et change son idée «géniale» de prélèvement des taxes sur le tabac.

Pourtant, la semaine dernière, le ministre Bernard Landry affirmait haut et clair que sa proposition serait bien acceptée par les Indiens. Il se disait convaincu qu'ils accepteraient de payer à la source les taxes sur le tabac et de se faire ensuite rembourser par le gouvernement pour les cigarettes vendues à leurs compatriotes autochtones. Ainsi, le gouvernement croyait pouvoir empêcher le commerce des autochtones avec des non-autochtones. Et finie la contrebande!

Pas aussi simple qu'on l'avait cru. Les Mohawks jugent que l'opération gouvernementale représente une attaque contre la souveraineté de leurs territoires où, disent-ils, ils ont entière juridiction. D'accord pour vendre sans taxes les cigarettes aux

autochtones, dit-on à Québec; mais pas aux non-autochtones. Les Mohawks prétendent le contraire: chez eux, ils peuvent vendre à qui ils veulent.

Alors les Mohawks décident de prendre des sanctions contre le gouvernement par population interposée: ils vont taxer à leur tour! Les routes, les voies ferrées, jusqu'à la voie maritime, en plus des pylônes d'Hydro. Rien de moins.

Réplique du ministre Guy Chevrette: «Évidemment, rien ne se fera sans consultation avec les Mohawks.» On voudrait bien le croire. Mais le ministre des Finances n'avait pas consulté les Mohawks, lui, avant de changer son règlement de taxation. Pas surprenant que les Mohawks réagissent brutalement.

Il y a deux semaines, il y avait l'affaire du bar Rez; puis, l'affaire des armes «en vente» à la réserve; maintenant, les cigarettes. Il y a toujours des problèmes. Et sur la question de la taxe, qui empêche les autochtones de faire la contrebande des cigarettes comme ils ont l'habitude de faire et qu'ils veulent poursuivre envers et contre tout, il faut s'attendre à ce qu'ils ne reculent pas. On peut même se demander comment le ministre Landry pouvait croire à l'acceptation silencieuse des principaux intéressés à qui il avait caché son projet. Pourtant, on devrait commencer à les connaître; et à connaître leurs réactions: ça fait 300 ans que ça dure...

Et ça va durer. Pourquoi? Parce que les gouvernements d'Ottawa et de Québec, à tour de rôle, n'ont jamais trouvé une façon de dialoguer vraiment avec les autochtones. Les discussions finissent toujours, sur tous les sujets, à quelques rares exceptions près, par le recul du gouvernement. Ordinairement pour la meilleure des raisons; éviter l'affrontement total. Donc, on laisse faire pendant un temps; on annonce des négociations; on se dirige vers un compromis respectable; on finit par tout lâcher.

Je sais: la situation est complexe, se réfère toujours à l'histoire, est mêlée d'un chapelet d'erreurs que nos ancêtres ont récité dans l'insouciance et parfois dans l'injustice, nage aujourd'hui dans l'émotion, l'incompréhension, la démagogie, le chantage et la compromission. Ce qui fait que les gouvernements acceptent, dans une négociation avec les autochtones, moins que le dixième du centième qu'ils admettraient de vous ou de moi. Les autochtones le savent bien; ils se disent qu'ils seraient bien fous de ne pas en profiter.

Quoi faire? Il faut faire attention à ses réponses... Chose certaine, d'expérience, on sait que le recul constant ne règle rien; la politique de l'autruche non plus; et les deux poids deux mesures créent l'injustice. Quoi faire? Au moins une chose: pas ce que l'on a fait depuis longtemps...

OPINION

Le ras-le-bol des médecins et des autres

Nous savions déjà combien le personnel infirmier qui travaille dans les établissements hospitaliers est démotivé et épuisé. On sent bien que leur inquiétude rejoint la qualité des services, qualité qui se détériore.

Voilà maintenant que les médecins aussi en ont ras-le-bol. Ils dénoncent les situations pénibles qu'ils rencontrent dans leur pratique. Ils sont bien placés pour constater les dégâts causés par la réforme du docteur Rochon... Seul le ministre de la Santé et les membres de son gouvernement osent encore prétendre que tout va bien et de mieux en mieux dans le monde de la santé au Québec.

En éducation, bien que les effets soient moins spectaculaires, les dégâts sont bien là. Et ce ne serait que la pointe de l'iceberg. L'atteinte du déficit zéro, un bel objectif en soi, sera donc éventuellement atteint en sacrifiant les malades, les personnes âgées, les démunis et les enfants du Québec. Était-ce les bonnes cibles?

Les médecins sont décidés à réagir. Les infirmiers, les enseignants et les autres intervenants du milieu hospitalier et du milieu scolaire ne pourront pas supporter bien longtemps la situa-

tion... Le tonnerre gronde, la tempête s'annonce.

Benoît Descôteaux
Sherbrooke

Merci!!!

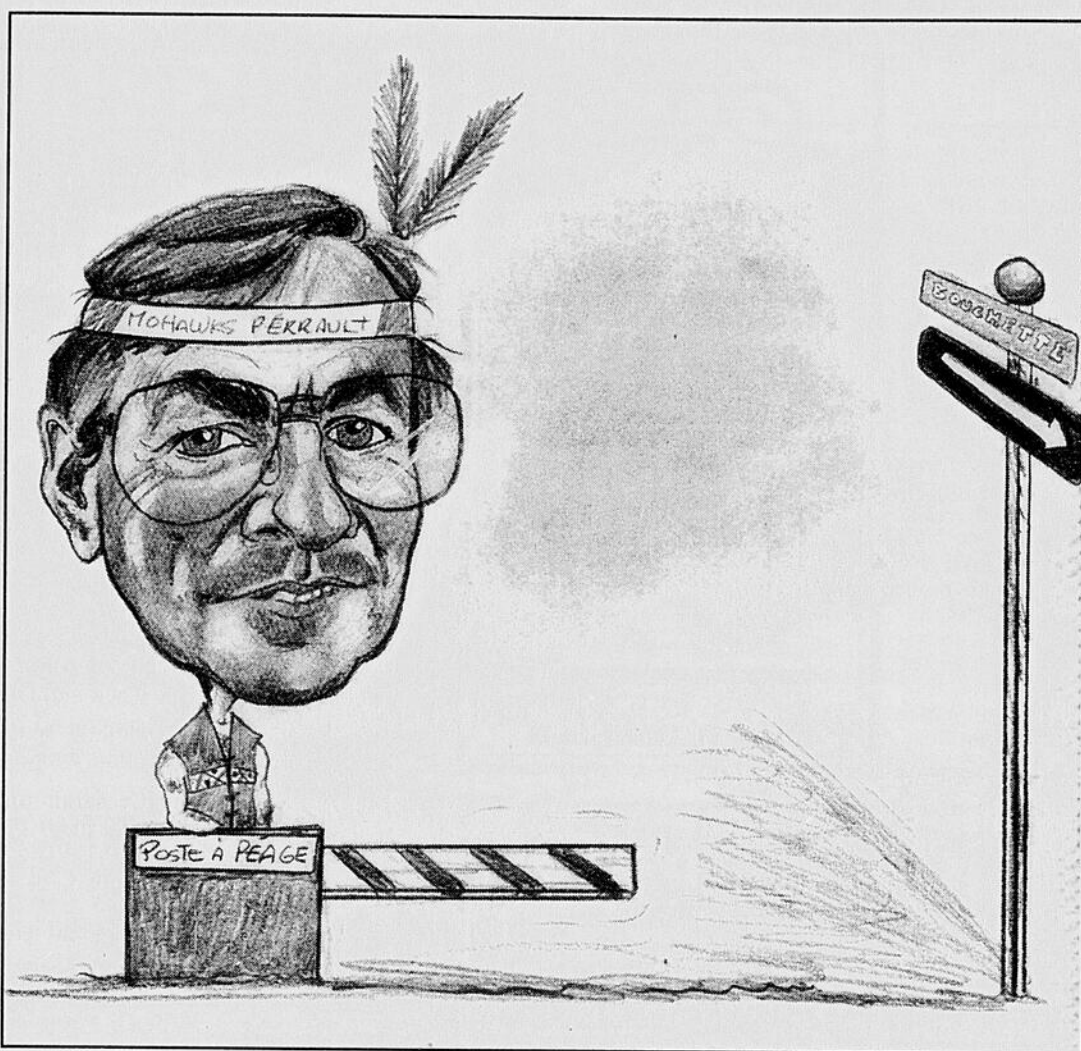
Madame Rachel Lussier,

Je tenais à vous remercier sincèrement pour l'appui que vous et votre équipe m'avez apporté au niveau de la promotion des activités du Centre d'artistes de l'Université Bishop's.

Vos efforts ont été grandement appréciés tout au long de l'année académique qui s'achève. Sans votre collaboration, la dynamique existant autour de la vie culturelle ne serait pas aussi grande.

La galerie d'art étant fermée pour l'été, je me permets d'espérer, Madame Lussier, retrouver votre appui l'an prochain.

Chantal Groleau, coordonnatrice
Centre d'artistes de l'Université Bishop's



TRIBUNE LIBRE

Calgary ou les règles du jeu

Remarques finales de Marie Malavoy aux auditions publiques sur la déclaration de Calgary

L'exercice de la parole est au cœur même de notre vie de parlementaires. C'est parce que nous passons de longues heures à écouter, à réfléchir, à discuter parfois de façon un peu musclée, que nous en arrivons à définir des orientations et voter des lois qui améliorent le sort des gens du Québec.

En certaines occasions comme ces derniers jours, nous parlons de nos rapports avec le Canada. Que nous le voulions ou non, ces rapports sont au cœur des grands enjeux qui préoccupent la population. Avec raison, celle-ci veut l'assurance de soins de santé de qualité, de perspective d'emplois intéressants, de ressources dans le domaine de l'éducation; mais il est faux de croire que nos politiques en cette matière ne dépendent que de nous. Elles dépendent aussi des pouvoirs que nous avons pour les définir et, bien entendu, des argentiers dont nous disposons pour les implanter. Cela s'appelle les règles du jeu.

Or, qu'est-ce que la déclaration de Calgary vient nous dire quant à ces règles du jeu? C'est la question à laquelle ont répondu 17 experts et deux partis politiques (deux sur trois parce que le Parti libéral n'est pas venu). Les échanges furent sérieux, à l'image de ceux et celles qui, de bonne foi, nous ont fait partager leur analyse et leur point de vue mais aussi leurs doutes, leurs inquiétudes et parfois leur désillusion.

Au terme de cet exercice, j'aimerais exprimer ce que j'en retiens, après avoir tout écouté, pris des notes et, quand le temps le permettait, posé des questions. En survolant les pages de mon cahier, je me rends compte que j'ai recueilli des mots clés qui, revus rapidement, sont comme une synthèse de nos discussions. Je les ai classés autour du contenu (de quoi parle-t-on), puis du contexte (quel est le décor et enfin des images qui souvent ont remplacé les phrases avec beaucoup d'efficacité.

Le contenu tout d'abord. À travers les sept articles qui constituent la déclaration de Calgary, deux éléments de contenu reviennent sans arrêt: ce qui réfère à la culture et ce qui réfère au pouvoir. La culture, notre culture, elle devrait être reconnue comme étant celle d'un peuple au même titre que les autochtones qui, eux, ont droit à

cette appellation dans la déclaration. Or, on est venu nous dire que la spécificité québécoise est banalisée, que le qualificatif de caractère unique est un symbole sans signification et sans portée. On nous a aussi démontré que, de fois en fois, nous allions de recul en recul. Les deux peuples fondateurs ont disparu au profit de la société distincte qui elle-même s'efface aujourd'hui devant le caractère unique. Même ce dernier est censé s'épanouir dans le régime fédéral et contribuer



Marie Malavoy

au bien-être du Canada.

Est-ce là le terreau pour exercer nos compétences en matière de langue et de culture? Je retiens plutôt qu'il y a menace d'affaiblissement de nos compétences législatives en matière linguistique dont la plus belle pièce est la Charte de la langue française.

Autre élément de contenu: le pouvoir. Là-

dessus, aucun doute n'est possible. Les mots qui reviennent évoquent l'ingérence du fédéral, le pouvoir du plus riche, l'intrusion en douce, le potentiel centralisateur de la déclaration de Calgary. La meilleure illustration en est l'évolution du pouvoir de dépenser qui donne au gouvernement fédéral le moyen de se mêler de plus en plus de nos affaires dans les domaines de l'éducation et des politiques familiales, par exemple.

Passons maintenant au contexte évoqué par les experts, au décor dans le quel se tissent les relations Canada-Québec. Pour certains, l'évolution des deux sociétés se fait en parallèle, sans point de rencontre. Pour d'autres, le régime a quelque chose d'impérial et met en évidence l'inégalité ou l'illusion d'égalité ou encore l'égalité fictive entre les deux paliers de gouvernement. Et c'est là que les mots commencent à se charger d'un sens nouveau parce qu'il ne s'agit pas seulement d'idées, de concepts défendus par les uns et les autres. Il s'agit aussi des sentiments qu'éveille en chacun de nous cette délicate question de nos rapports avec le reste du Canada.

C'est pourquoi on a vu apparaître au fil des présentations des mots tels que: double impuissance du Québec, mi à l'intérieur, mi à l'extérieur du Canada, ambiguïté des offres et ambivalence des réponses, piège pour le Québec de ce type de partenariat, déclaration qui javellise, aseptise et ratatine le statut du Québec.

J'aimerais terminer sur 4 des images qui ont valu bien des discours. Celle d'abord de la carte de Noël offerte dès le début de ces auditions par un expert, bien reprise par les médias, qui évoque qu'on ne nous oublie pas tout à fait. Celle ensuite du goulot d'étranglement ou de l'entonnoir dans lequel se trouve bloquées les revendications du Québec. Celle, enfin, de la main tendue que certains voudraient que l'on saisisse sans trop savoir ce qu'elle renferme.

On le voit, les règles du jeu des rapports Canada-Québec contenues dans la déclaration de Calgary, ne sont pas porteuses d'espoir. Ce regard des autres sur nous ne nous convient pas, non seulement parce qu'il rétrécit, de fois en fois, mais surtout parce qu'il ne nous reconnaît pas pour ce que nous sommes et serons toujours, c'est-à-dire un peuple libre de ses choix.

Marie Malavoy

BILLET

Le parfait délinquant

NDLR: Le texte qui suit a été publié il y a déjà quelques années. Mais les principes énoncés restent très actuels. Nous vous laissons en juger.

La police de Houston, dans le Texas, a publié sur un ton humoristique mais non sans pertinence, un tract qui énonce à l'adresse des parents, les douze règles pour faire de leur enfant, un bon délinquant.

1. Dès l'enfance, donnez-lui tout ce qu'il désire. Il grandira en pensant que le monde entier lui doit tout.
2. S'il dit des grossièretés, riez; il se croira très malin.
3. Ne lui donnez aucune formation spirituelle. Quand il aura 21 ans, «il choisira lui-même».
4. Ne lui dites jamais «C'est mal». Il pourrait faire un complexe de culpabilité.
5. Ramassez ce qu'il laisse traîner. Ainsi, il sera sûr que ce sont toujours les autres qui sont responsables.
6. Laissez-lui tout lire. Stérilisez sa vaisselle, mais laissez son esprit se nourrir d'ordures.
7. Disputez-vous toujours devant lui. Quand votre ménage craquera, il ne sera pas choqué.
8. Donnez-lui tout l'argent qu'il réclame. Qu'il n'ait pas à le gagner. Quand vous n'en aurez pas, il n'aura qu'à le voler.
9. Prenez toujours son parti. «Les professeurs, la police lui en veulent à ce pauvre petit».
10. Que tous ses désirs soient satisfaits: nourriture, boisson, confort. Sinon, il sera frustré.
11. Quand il sera devenu un vaurien, proclamez vite que vous n'avez jamais pu rien en faire.
12. Préparez-vous à cette vie de douleur. Vous l'aurez! Et cette vie de douleur ne sera pas seulement la vie des parents mais aussi celle des enfants.

Parents, surveillez les fréquentations de vos enfants... mais n'oubliez jamais que les personnes qu'il fréquente le plus, c'est vous.

ADMINISTRATION		RÉDACTION		PUBLICITÉ		TECHNOLOGIE		PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION		COMPTABILITÉ		TIRAGE	
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	André Roberge Directeur	Steeve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur	

National

UN AVION S'ÉCRASE À MIRABEL: 11 MORTS

Propair pointe «une défaillance mécanique»

Montréal (PC)

L'écrasement d'avion qui a coûté la vie à 11 personnes, hier matin, à l'aéroport international de Mirabel, serait dû à une défaillance mécanique et non à une erreur humaine, selon le président de la compagnie Propair, Jean Pronovost, qui est propriétaire de l'appareil.

Même si l'enquête menée sur cet écrasement, le plus grave jamais survenu à Mirabel, est loin d'être terminée, M. Pronovost dit qu'il ne peut expliquer qu'un tel accident soit survenu autrement que par «une défaillance technique qui aurait été impossible à détecter avant l'accident».

En conférence de presse, tenue hier après-midi à l'aéroport de Dorval d'où s'était envolé l'appareil hier matin à destination de Peterborough en Ontario, M. Pronovost a dit estimer qu'une erreur de pilotage était difficile à envisager dans les circonstances, compte tenu que celui qui était aux commandes du vol 420, Jean Provencher, faisait partie de «la crème» des pilotes.

M. Provencher, âgé de 35 ans, était chef-pilote chez Propair depuis 1996 et c'est à lui qu'on confiait la tâche de former les autres pilotes de l'équipe. Il cumulait 15 ans d'expérience dans ce domaine et 6500 heures de vol, dont la moitié sur le type d'appareil qui s'est écrasé.

Le co-pilote, Walter Stryker, âgé également de 35 ans, totalisait une expérience de 3000 heures de vol. Il était à l'emploi de Propair depuis deux mois. M. Stryker était père d'une fille.

Quant à l'appareil, il faisait l'objet de vérifications périodiques et la dernière remontait au 9

juin dernier, a expliqué M. Pronovost. Rien de particulier n'avait alors été détecté, et depuis cette vérification l'appareil avait volé sans problème pendant 24 heures, au total.

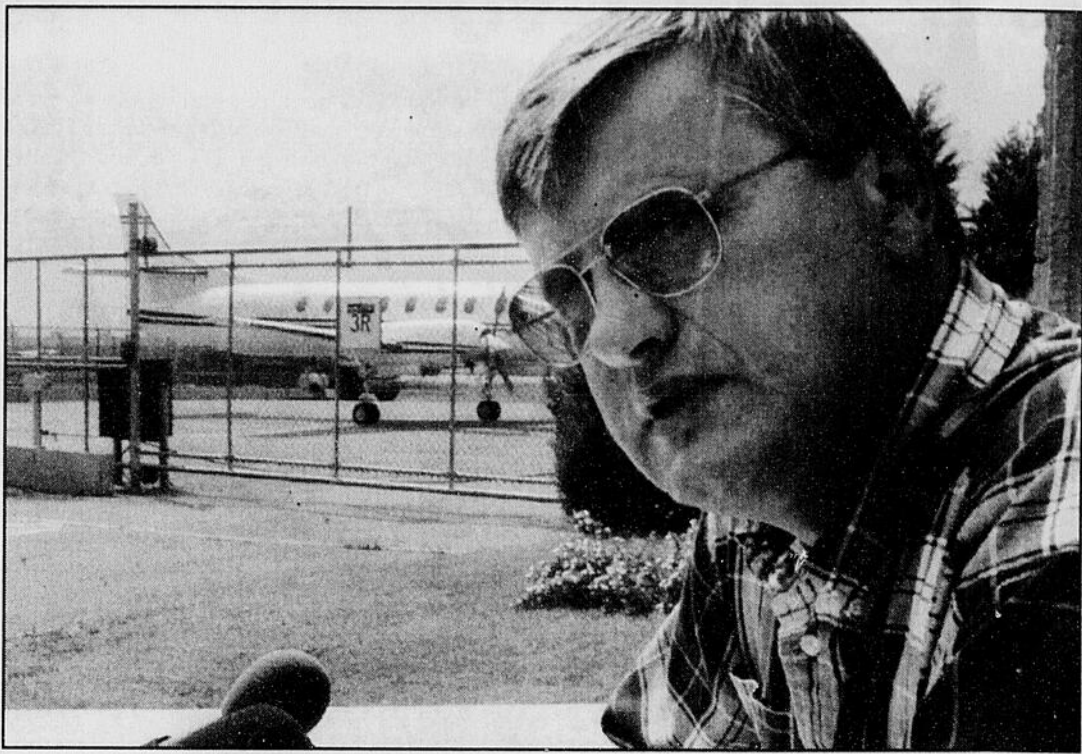
L'avion doit être inspecté à toutes les 50 heures de vol.

M. Pronovost a tenu à dire que Propair pouvait présenter un dossier impeccable du côté des mesures préventives pour assurer la sécurité de ses appareils. «Nous avons un souci constant pour la sécurité. Nous sommes très attentifs à l'entretien de nos appareils», a-t-il dit, ajoutant que dans le milieu de l'aviation Propair était considérée comme «une des meilleures» compagnies à ce chapitre.

L'appareil, un Fairchild Metroliner, avait été mis en service en 1977 et acquis par Propair en 1996. Il avait volé durant 30 000 heures depuis sa mise en service, et effectuait une fois par mois depuis trois ou quatre ans le trajet Montréal-Peterborough pour des employés de General Electric (GE).

La compagnie Propair n'a jamais connu d'accident majeur dans le passé, a ajouté M. Pronovost, n'ayant eu à déplorer que des incidents mineurs, n'ayant entraîné aucune perte de vie ou blessure. Parmi ces incidents, notons le fait qu'un appareil de l'entreprise avait raté son décollage en 1996, à Sept-Îles.

La compagnie Propair, qui est installée à Rouyn-Noranda, a été mise sur pied en 1946. Elle exploite 14 appareils, dont deux de type Metroliner, et emploie 74 personnes, dont 27 pilotes et 12 mécaniciens.



Après l'écrasement, le président de la compagnie Propair, Jean Pronovost, s'est empressé de mettre en évidence la bonne feuille de route de son entreprise en matière de sécurité. La compagnie n'a jamais connu d'accident majeur dans le passé, a souligné M. Pronovost, n'ayant eu à déplorer que des incidents mineurs, sans aucune perte de vie ou blessure. A l'arrière-plan, l'autre Fairchild Metroliner que possède Propair.



Un policier fouille les débris de l'avion qui s'est écrasé hier à Mirabel, après avoir pris feu.

Un vétéran d'Air Canada qualifie le pilote de «héros»

Mirabel (PC)

Réussir à amener et poser un avion enflammé jusqu'à Mirabel, avec si peu de visibilité, est pratiquement «un acte héroïque».

Jean Lapointe a 22 années d'expérience comme pilote, il a 13 000 heures de vol à son actif et il est maintenant capitaine pour Air Canada. Il a déjà piloté pendant deux ans le type d'avion qui a pris feu, hier à Mirabel.

Selon lui, réussir à poser l'avion dans pareilles conditions relève tout simplement de l'héroïsme.

«Ce serait un cauchemar pour n'importe quel pilote, avec 500 pieds de plafond, beaucoup de brume, pas beaucoup de visibilité et un feu hors de contrôle. C'est la pire situation qui peut arriver à un pilote.»

Probablement aveuglé

Logiquement, le pilote a dû faire face à une panne de moteur et une panne de train d'atterrissage et il ne voyait rien, a indiqué M. Lapointe.

Avec la fumée dans le cockpit, constatée quelques minutes après le début des ennuis mécaniques, le pilote ne devait sans doute même plus voir ses instruments, avance ce professionnel du transport aérien.

«Le pilote faisait face à un événement plus que critique et incontrôlable», a-t-il dit. Le feu s'est propagé à la nacelle, aux moteurs, à la carlingue et il est devenu incontrôlable. L'avion a ensuite explosé.

Liste des pires tragédies aériennes au Canada

Montréal (PC)

Voici la liste des pires tragédies aériennes de l'histoire au Canada:

- le 12 décembre 1985: 256 Américains perdent la vie lorsqu'un DC-8 nolisé d'Arrow Air transportant des membres du 101^e Régiment aéroporté s'écrase au décollage de Gander, à Terre-Neuve.

- le 29 novembre 1963: 118 personnes meurent dans l'écrasement d'un DC-8 de Trans-Canada Air Lines à Sainte-Thérèse-de-Blainville, quatre minutes après le décollage de Montréal.

- le 5 juillet 1970: 109 personnes perdent la vie lorsqu'un DC-8 d'Air Canada qui faisait route de Montréal vers Los Angeles s'écrase à l'aéroport international de Toronto.

- le 11 août 1957: 79 personnes meurent dans l'écrasement d'un DC-4 de Maritime Central Airways à Issoudun, à 40 km au sud-ouest de Québec.

- le 9 décembre 1956: 62 personnes perdent la vie lorsqu'un appareil North Star de Trans-Canada Air Lines disparaît au cours d'un trajet de Vancouver à Calgary. L'avion est retrouvé le 13 mai 1957 sur le Mont Slesse, près de Chilliwack, en Colombie-Britannique.

- le 8 juillet 1965: 52 personnes qui prenaient place à bord d'un DC-6B de CP Air perdent la vie lorsque l'appareil explose en plein vol et s'écrase près de 100 Mile House, à 270 km au nord-est de Vancouver.

- le 26 janvier 1950: 44 personnes perdent la vie lorsque l'avion d'un transporteur américain qui faisait route vers le Texas disparaît au-dessus du Yukon.

- le 11 février 1978: 43 victimes lors de l'écrasement, au moment de l'atterrissage, d'un avion de Pacific Western Airlines à Cranbrook, en Colombie-Britannique.

- le 30 octobre 1974: 32 victimes dans l'écrasement d'un Lockheed Electra de Pan-Arctic Oils près de Rea Point, dans les Territoires du Nord-Ouest.

- le 10 mars 1989: 24 victimes, dont deux sont décédées plus tard à l'hôpital, lors de l'écrasement d'un Fokker F-28 d'Air Ontario peu après son décollage de Dryden, en Ontario.

Le fondateur de Propair est le fils de l'héroïne des «Filles de Caleb»

Montréal (PC)

Le fondateur de ce qui allait devenir la compagnie Propair inc., propriétaire du bimoteur qui s'est écrasé hier, est le fils d'Emilie Bordeleau, la célèbre héroïne des «Filles de Caleb».

Emilien Pronovost et son partenaire, Aristide Boisvert, deux hommes d'affaires de La Sarre, en Abitibi, ont acheté en 1954 une petite compagnie créée en 1946 et l'ont vite développée.

Emilien Pronovost possédait déjà le magasin général de La Sarre et avait fondé d'autres entreprises, raconte Julie Bouchard, vice-présidente de la chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Il avait investi entre autres dans une compagnie de téléphone locale.

En 1956, la flotte grossit. Emilien Pronovost se consacre à temps plein au transport des prospecteurs, des chasseurs et des pêcheurs. En 1973, c'est le boom de la Baie-James, avec la construction des barrages. L'entreprise compte 13 appareils.

Les fils Pronovost, Louis et Jean, prennent la relève. Ils déménagent la compagnie à Rouyn-Noranda en 1981. En 1990, Louis Pronovost est président de la chambre de commerce de cette ville. Mme Bouchard en parle avec beaucoup d'admiration.

«Lorsqu'il a quitté la présidence de la chambre, en 1991, il s'est lancé dans l'action sociale. Il est devenu membre du conseil d'administration de la Maison Rouyn-Noranda, qui vient en aide aux jeunes en difficulté. Il s'est aussi investi dans le soutien aux jeunes de

Tchernobyl (cette ville d'Ukraine connue pour le pire accident de l'histoire dans une centrale nucléaire).»

En 1996, Propair achète la société Sompair à la famille Perron (propriétaire de Normick-Perron). Elle devient la plus importante compagnie de vols nolisés au Québec. Elle acquiert entre autres trois Swearingen Metroliners II; un est démantelé à la suite d'un accident en octobre 1996 et un autre s'est écrasé hier.

Propair possède aussi cinq bimoteurs Beechcraft King Air, un bimoteur Gulfstream I, trois monomoteurs DH Otter, deux monomoteurs DH VBeaver et un monomoteur Cessna 185. Elle a des bases à Dorval, Rouyn-Noranda, Matagami et Chibougamau.

La sécurité avant tout

La compagnie transporte régulièrement la Cour itinérante qui se déplace dans le Grand Nord, sous la présidence du juge Coutu, ainsi que des agents de la Sûreté du Québec, des cadres et des ingénieurs de Métallurgie-Noranda, le personnel d'Hydro-Québec, etc.

«Je me souviens d'un jour où je participais à une réunion avec Louis Pronovost, qui était alors président de la chambre de commerce, rappelle Mme Bouchard. Un employé l'a appelé de Dorval. Il lui demandait quoi faire: un fusible était défectueux, mais les clients voulaient décoller. Le problème était mineur, mais Louis Pronovost a dit qu'il préférait perdre un contrat plutôt que de prendre un risque, même mineur, avec la sécurité.»



L'avion qui s'est écrasé hier à Mirabel, un Fairchild Metroliner, est identique à celui-ci.

La tragédie sème l'émoi au pays

Montréal (PC)

L'écrasement d'avion qui a fait 11 morts hier à l'aéroport international de Mirabel a semé l'émoi dans tous les milieux et plusieurs personnalités ont tenu à témoigner leur tristesse de même que leurs condoléances aux familles des disparus.

Le premier ministre du pays, Jean Chrétien, s'est dit «bouleversé et attristé en apprenant le terrible accident qui s'est produit à Mirabel. Cela rappelle la fragilité de la vie qui peut prendre fin soudainement. Il est difficile d'imaginer la douleur qui afflige aujourd'hui les familles de l'équipage et des passagers, ainsi que leurs proches.»

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a dit quant à lui que ses pensées allaient «aux parents et amis des onze victimes subitement endeuillés par ce terrible coup de destin». Au nom de tous les Québécois, il a tenu à leur dire que «nous partageons leur douleur d'avoir perdu un être irremplaçable».

Immédiatement après la période de

questions, hier en Chambre, les élus de l'Assemblée nationale ont tous offert leurs sympathies aux familles des victimes de l'écrasement.

C'est le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et ministre délégué aux Affaires municipales, Rémy Trudel, qui a présenté cette motion spéciale.

Plus tard, durant un point de presse, le ministre Trudel, qui est responsable de la région Abitibi-Témiscamingue, s'est dit très attristé par le malheur qui frappait la compagnie Propair, une compagnie aérienne de Rouyn-Noranda avec laquelle il voyage régulièrement.

Il a tenu à rappeler la «sécurité et la fiabilité» qui ont fait la marque du type d'appareils qui s'est écrasé hier, tout en exprimant toute sa sympathie et sa solidarité envers la direction de l'entreprise. «Propair est jugée dans le milieu comme une compagnie extrêmement responsable», a-t-il ajouté.

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, a tenu de son côté à rappeler qu'en pareilles circonstances, on ne pouvait «que partager la douleur et la tristesse des membres des familles

des onze personnes qui ont tragiquement perdu la vie».

«Les autorités responsables feront éventuellement connaître les circonstances de l'écrasement, mais à ce moment-ci, je tiens à offrir mes sincères condoléances aux onze familles des victimes, à leur témoigner mes sympathies et à leur dire combien mes pensées sont avec elles», a dit M. Charest.

A Ottawa, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a déclaré: «Ce genre de tragédie nous bouleverse tous et toutes profondément. On ne peut demeurer insensible à ces coups de destin qui chambardent des vies.»

Le président de General Electric (GE), Robert Gillespie, qui se trouvait par hasard à Montréal hier, s'est dit attristé de devoir confirmer que les passagers de l'avion étaient bien des employés de son entreprise.

A Lachine, en banlieue de Montréal, où GE a ses bureaux, on a mis le drapeau en berne sur le toit de l'usine dès qu'on a su que la plupart des victimes de l'écrasement étaient des employés de l'entreprise, qui en compte 800.



La Tribune et **LE VOYAGEUR**

vous invitent à découvrir le pays avec Attractions Canada.

Nous vous souhaitons de belles découvertes au cours des semaines qui suivent.

Publireportage

La région des Cantons de l'Est... sur tous les tons!

La musique adoucit les moeurs, dit le vieil adage. Si on s'en tient à cet énoncé, la région des Cantons-de-l'Est offre une panoplie de douceurs à sa population et à ses visiteurs.

De renommée internationale, le Centre d'arts Orford offre, tout au cours de l'été, des spectacles champêtres où se marient musique classique et environnement enchanteur. La diversité du répertoire, la performance des musiciens, voilà deux ingrédients qui en font une formule gagnante.

Réputée pour ses Trois-Lacs, la région d'Asbestos offre un camp musical qui compte sur un volet de développement des jeunes musiciens et attire ainsi, été après été, des étudiants désireux de bénéficier d'un encadrement professionnel et tout à fait agréable.

Des événements majeurs présentent la musique sur un plateau d'argent. La Fête du lac des Nations de Sherbrooke met en scène les grands artistes populaires de l'heure sur une immense scène en plein air. Chaque année, près de 100 000 visiteurs participent à cet événement qui inscrit également à

sa programmation une compétition de feux d'artifice d'envergure canadienne. Un ravissement visuel et sonore de premier ordre!

Le folklore est également à l'honneur, dans un cadre international, du côté de Drummondville. Chaque été, ce sont des participants de partout à travers le monde qui se donnent rendez-vous pour célébrer leur identité culturelle par le biais de la musique et de la danse.

Un nouveau créneau est exploité depuis quelques années en plein centre-ville de Sherbrooke. Le Sherbrooke en blues réunit des musiciens de renommée nord-américaine qui se produisent sur des scènes intérieures et extérieures. Pour les besoins de cette fête populaire, la rue Wellington, artère commerciale d'importance, est fermée à la circulation automobile. Ainsi, au fil des scènes et terrasses, il est possible de goûter les plaisirs d'une musique chaleureuse et envoûtante. Les cinq premiers jours de juillet se vivent à un rythme parfois doux, parfois endiablé, mais toujours intense.

La musique, un excellent prétexte pour les rassemblements...



La fièvre des soirées d'été, temps privilégié pour « se la couler douce », pour reprendre l'expression populaire, constitue un excellent prétexte pour revoir ses amis que les circonstances ont éloignés.



Steve Rancourt

Pour Steve Rancourt, de Rock Forest, tout près de Sherbrooke, l'événement Sherbrooke en blues revêt un caractère très particulier. Amateur de musique et fan de blues, il apprécie ces quelques jours de fête. «L'atmosphère du centre-ville pendant le Sherbrooke en blues est quelque chose en soi. Les terrasses, les scènes extérieures, les musiciens de la rue, toutes ces performances de musiciens chevronnés, voilà autant d'attraits qui valent le déplacement. Se retrouver entre amis dans un tel contexte devient magique. C'est sûrement ce qui explique que des milliers de personnes se déplacent pour apprécier l'événement!» Les Cantons-de-l'Est, l'été, ça se vit vraiment sur tous les tons!

Et voici ce que nos amis et amies de Sudbury, Ontario ont de beau à raconter!

L'île Manitoulin : L'un des secrets les mieux gardés du Nord...

Jacques Des Becquets

La rive nord de la baie Georgienne (dans le lac Huron) abrite l'un des plus précieux joyaux naturels du Canada central. En 120 kilomètres de longueur, l'île Manitoulin (« l'île du Grand Esprit ») jouit de la distinction d'être la plus grande île en eau douce du monde et offre à quiconque s'y rend un fabuleux mélange de traditions autochtones, de flore et de faune abondantes, de plaines et de forêts à peine transformées par la société moderne.

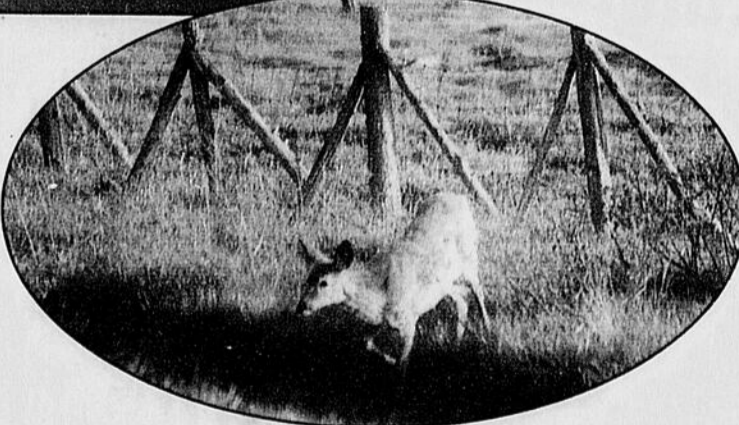


Les amateurs de faune, de grands espaces et de paysages évocateurs sont comblés en visitant l'île Manitoulin. Ici, le village et la marina de Gore Bay, vus du belvédère commémoratif Joseph-Noble.

PHOTO : Jacques Des Becquets.

Les missionnaires de la Compagnie de Jésus sont passés par ce lieu, durant les années 1600. Pourtant, ce n'est que dans la deuxième moitié des années 1800 que l'homme blanc a pénétré pour de bon sur le territoire qui était, jusque là, exclusivement réservé aux nations autochtones et au gibier. Aujourd'hui, les chasseurs et pêcheurs connaissent très bien sa richesse en chevreuil et en truite, mais les touristes y trouvent aussi leur compte en se rendant à l'une des réserves amérindiennes ou en assistant au pow wow de Wikwemikong (en août), l'un des plus importants de l'Amérique du Nord. Son territoire - maintenant presque complètement entre les mains de propriétaires privés - abrite aussi de nombreuses baies (Gore Bay et Providence Bay, pour ne nommer

que celles-là) qui font le bonheur des vacanciers et des propriétaires de chalets ou de résidences permanentes. Se sent-on un tantinet explorateur ou exploratrice? Le traversier Chi-Cheemaun («gros canot») franchit une partie de la baie Georgienne pour déposer voitures et leurs occupants à Tobermory, dans la péninsule de Bruce. Parmi les sites offrant une vue imprenable, on note Ten Mile Point, où l'on peut passer de longs moments à contempler devant soi, plusieurs centaines de mètres plus bas, la vaste étendue de la baie Georgienne parsemée de plus petites îles. Pour renseignements : la Manitoulin Tourist Association au (705) 368-3021 ou, sans frais, le 1 800 465-6655.



Les attractions « quatre pattes » peuvent se faire très nombreuses au gré d'une balade à pied ou en voiture. Les chevreuils s'approchent souvent et facilement - hors de la saison de la chasse - des routes et en offrent plein la vue.

PHOTO : Jacques Des Becquets.

«Extraordinaire»

Serge Saint-Pierre, lui, n'a plus besoin de se faire convaincre des charmes de l'île Manitoulin. Cet ethnologue et historien originaire de Saint-Jean-Port-Joli est arrivé à Sudbury en 1992 et s'est fait très vite conseiller de visiter l'île par des amis amateurs eux aussi de chasse et de pêche. «J'ai trouvé ça extraordinaire. C'est un paysage naturel parsemé de lacs et de points de vue. L'île est restée intacte, traditionnelle et libre des gros magasins ou restaurants. J'y ai découvert l'art amérindien que je ne connaissais pas et que j'apprends toujours à apprécier. Il y a quatre ans, M. Saint-Pierre y a acheté une propriété; il réalise maintenant le rêve d'une entreprise de forfaits à l'intention de touristes européens. Son constat est flatteur : «J'ai parcouru tout le nord de l'Ontario (professionnellement et dans mes déplacements de chasse et de pêche). L'île Manitoulin est le plus bel endroit... »



Serge Saint-Pierre

Pour en savoir plus sur les attractions canadiennes, visitez notre site Web : <http://attractions.infocan.gc.ca>

À GAGNER AVEC ATTRACTIONS CANADA :

• L'UN DES 5 FORFAITS POUR 2 VERS UNE DESTINATION CANADIENNE DE VOTRE CHOIX* (AVION ET HÔTEL POUR 6 NUITÉES) GRACIEUSEMENT D'AIR CANADA ET DES HÔTELS DELTA.* (Valeur approximative : 2 040 \$ / forfait, selon le point d'origine et la destination.)

Pour participer, répondez aux questions suivantes :

Question : Parlez-nous d'une attraction unique de votre région (musée, festival, lieu historique national, parc national, événement, etc.)

Remplissez le bulletin de participation et postez-le à : La Tribune, concours « À gagner avec Attractions Canada », (1150, rue Roy, Sherbrooke, QC J1K 2X8). Date limite de réception des bulletins de participation : 17 août 1998.



Séjour et repas gratuits pour les enfants dans nos 23 hôtels au Canada.

Question d'habileté mathématique : $(50 + 12) \div 2 - 1 =$

Ouvert aux résidents du Canada, âgés de 18 ans ou plus. Aucun achat requis. Fac-similés à la main du bulletin de participation acceptés. *Certaines restrictions s'appliquent. Règlements du concours disponibles à La Tribune

Nom _____ Âge _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Province _____ Code postal _____
 Tél. (domicile) _____ Tél. (travail) _____

AIR CANADA



La Tribune

LE VOYAGEUR

Delta
Hôtels et centres de villégiature

Canada